

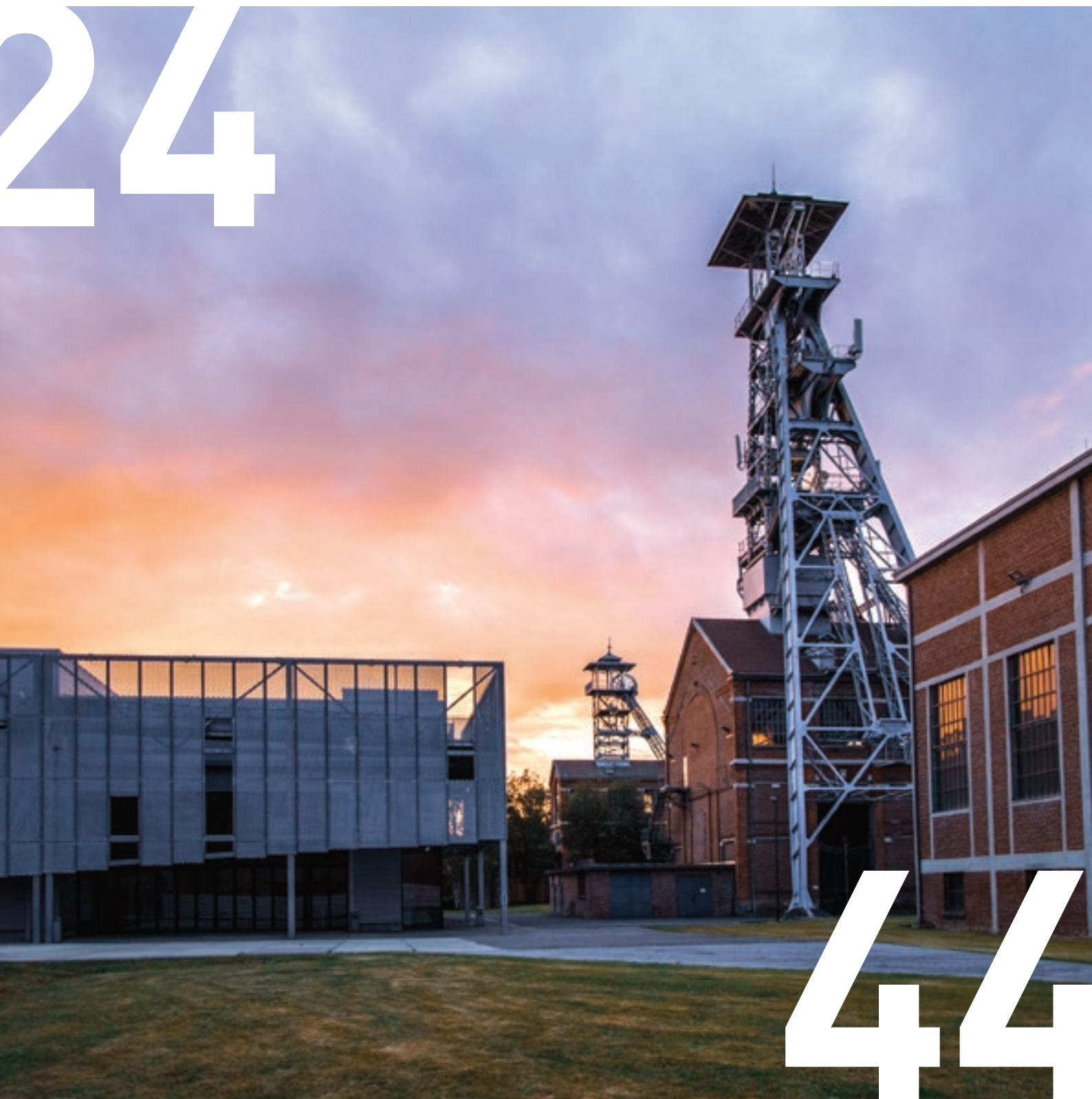
Le Récit

PROJET DE TERRITOIRE 2024 > 2044

La **Porte**
du **hainaut**
Communauté
d'Agglomération

INVESTIR DANS LA SANTÉ,
LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉPANOUISSEMENT
DES POPULATIONS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

24



44

Plan gé- néral

01

LE MOT DU PRÉSIDENT

02

POURQUOI UN PROJET
DE TERRITOIRE

03

UN PROJET DE TERRITOIRE FRUIT
D'UNE LARGE CONCERTATION
ET CO-CONCEPTION

04

DES VALEURS FONDATRICES
ET PARTAGÉES ENTRE ACTEURS
DU TERRITOIRE

05

3 2 AMBITIONS ET 3 ENGAGEMENTS
À FAIRE VIVRE ENSEMBLE

06

4 DES MODALITÉS DE SUIVI
ET DE PILOTAGE ADAPTÉES
AUX ENJEUX D'UN PROJET
DE LONG TERME

13

20

33

Le mot du président



Aymeric Robin
Président de La Porte du Hainaut

Voilà deux ans que nous y travaillons à un rythme soutenu, et le voici, notre Projet de Territoire est aujourd'hui abouti.

C'est une œuvre collective. Des élus du territoire, du Bureau Communautaire notamment, mais aussi des membres des commissions, des représentants des syndicats intercommunaux, des partenaires institutionnels et associatifs, des acteurs économiques, des agents, des habitants, tous ont apporté leurs contributions au cours des différentes phases de son élaboration.

Bâtir un Projet de Territoire, c'est avant tout une aventure humaine au cours de laquelle chacune et chacun se remet en question, apprend, écoute, débat pour construire une vision commune portée par un socle de valeurs solides, par un esprit communautaire sincère et une envie d'agir partagée.

Le développement territorial engage l'ensemble des partenaires qui sont acteurs du territoire, et, principalement, les élus communautaires et municipaux, à entreprendre un « saut culturel ». Il s'agit de passer d'une relative permanence à une dynamique volontariste de changement.

Car nous avons aujourd'hui la responsabilité inédite de transmettre aux jeunes générations un territoire où l'on peut vivre longtemps, en bonne santé, avec un revenu suffisant, dans un cadre de vie et une nature préservés.

Il nous appartient ainsi, de relever de nombreux défis, dès à présent, pour créer les conditions d'un futur désirable pour toutes et tous. C'est ainsi que nous avons souhaité orienter la finalité de notre Projet de Territoire vers l'investissement dans la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain.

Nous sommes fiers du travail accompli, mais nous ne sommes pas au bout du chemin. Ce Projet de Territoire, nous devons le mettre en œuvre. Il doit nous servir de guide et de boussole pour adapter et développer les politiques communautaires durant les vingt prochaines années.

Pour cela, ses actions doivent emporter une large adhésion au sein de la population. J'espère donc embarquer chacune et chacun d'entre vous dans cette aventure pour que vous puissiez en porter les orientations et vous engager dans leur mise en œuvre. J'espère vous donner l'envie d'agir pour que cette histoire puisse s'écrire ensemble, et qu'elle devienne en définitive, avant tout, la vôtre.

Pour- quoi UN PROJET DE TERRITOIRE

02

LE TEMPS DE LA PORTE DU HAINAUT EST VENU

Notre territoire a été au cœur de l'aventure minière et sidérurgique du Nord. Et, s'il a subi de plein fouet le déclin industriel et panse encore ses stigmates, il est progressivement sorti de son marasme, sans jamais abandonner ses valeurs de solidarité. D'immenses friches accueillent ainsi une nouvelle industrie et la rénovation urbaine, pas à pas, améliore l'habitat. **Il peut ainsi se féliciter du chemin parcouru et des capacités de résilience développées.**

Pour autant, **une part importante de la population continue de connaître des difficultés économiques, sociales, d'éducation, et les indicateurs de santé et de développement humain restent, dans certains bassins de vie, inquiétants.**

De surcroît, le territoire doit se préparer - comme tous aujourd'hui - à relever collectivement les grands défis à l'œuvre au plan mondial : climatique et écologique, technologique et numérique, social et géopolitique.



Aussi, après une période vouée au redressement économique, il convient aujourd'hui de **placer davantage l'humain au cœur des politiques menées localement.** Et, à ce titre, les faiblesses du territoire deviennent des avantages permettant de faire de La Porte du Hainaut, en appui des ensembles urbains en proximité, un espace de bien-être et de qualité de vie accessible.

Il convient donc d'affirmer et de promouvoir les nombreux atouts de notre territoire qui favoriseront l'émergence d'une identité partagée et le sentiment d'un avenir commun, et nous permettront de compter fortement aux côtés des territoires d'influence limitrophes.

Ce sont ces raisons qui ont poussé la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, avec l'ensemble des communes, des habitants et des acteurs du territoire à **définir le modèle de développement à poursuivre pour notre territoire pour les 20 ans à venir.**

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE IMPULSÉE AUTOUR D'UNE MISE EN RÉCIT PARTAGÉE DE L'AVENIR DU TERRITOIRE

Après 20 ans d'expérience communautaire, l'élaboration du Projet de Territoire a été l'occasion d'un important travail de diagnostic des difficultés et potentialités du territoire et de prise en compte des grandes transformations à l'œuvre au plan national et mondial. Cette démarche s'est appuyée sur une large concertation quant aux vécus des habitants, des associations, des acteurs locaux et des acteurs économiques du territoire et d'une co-production des actions futures à mettre en œuvre avec les partenaires et les élus locaux.

Cela a été possible par **une expression collective du poids des héritages du passé, des représentations et des vécus que nous avons du présent, et des engagements que nous souhaitons poursuivre ensemble pour l'avenir.** Il s'en dégage une dynamique collective dont l'agglomération sera l'animatrice avec ses partenaires publics, associatifs et privés, dans un dialogue continu avec les communes.

Le Projet de Territoire qui en résulte constitue ainsi **une mise en récit fondatrice** d'un modèle de développement que nous souhaitons porter ensemble et qui vise à **mieux articuler les dynamiques économiques, sociales et environnementales sur notre territoire**, pour accompagner la transition environnementale et écologique des filières économiques, favoriser la qualité de vie et la bonne santé - au sens large - des populations, préserver et restaurer la nature et les écosystèmes présents, concourir, à notre échelle, au maintien des conditions durables d'existence dans un monde aux équilibres fragilisés.

Notre Projet de Territoire a ainsi pour finalité **d'investir dans la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain.** Cette finalité conditionne les politiques publiques et les actions à conduire et souligne et renforce les exigences de coopération qui en découlent. Elle se traduit par la poursuite d'ambitions et d'engagements à 20 ans qui, ensemble, constituent un cadre stratégique d'intervention commun.



SANTÉ, BIEN-ÊTRE, ÉPANOUISSEMENT, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Au regard du diagnostic territorial de santé réalisé sur le territoire de La Porte du Hainaut, il a été décidé de placer la question de la bonne santé des populations comme fil rouge du Projet de Territoire.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé peut être définie comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »¹. Associée à la notion de bien-être, la santé est ici, globale et intègre tant les éléments médicaux stricto sensu, que les « déterminants de santé ». Ceux-ci sont « les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie »². Ils concernent particulièrement les conditions de développement et d'éducation des enfants et des jeunes, ainsi que les conditions de vie, de travail, d'habitat des populations.

Parallèlement à la santé et au bien-être des populations, il s'agit aussi d'accompagner l'épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes du territoire, en favorisant les conditions qui leur permettent de vivre librement, dans toutes les dimensions de leur personne, de prendre en main leur propre destinée, de s'émanciper de toutes formes de servitudes sociales et de tout préjugé stigmatisant. C'est alors que chacun pourra se sentir utile et digne, à sa place dans la société, et vivre une citoyenneté heureuse en agissant pour des choses justes au service du bien commun.



¹ Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, entrée en vigueur le 7 avril 1948.
² OMS. Charte d'Ottawa du 21 novembre 1986.

Un de Projet Territoire

FRUIT D'UNE LARGE
CONCERTATION
ET CO-CONCEPTION

03



LA VOLONTÉ DE MOBILISER LARGEMENT ET DE PRENDRE LE TEMPS D'UNE RÉFLEXION PARTAGÉE

La mise en récit de l'évolution du territoire et des perspectives souhaitées a mobilisé le plus grand nombre au travers d'une large démarche de concertation et de co-conception réunissant tant l'expression des habitants, des élus locaux, des agents, que des acteurs socio-économiques et institutionnels impliqués dans le devenir du territoire.

Si l'urgence climatique et la temporalité des mandats poussent à une action rapide, le choix a été fait de se donner le temps de la réflexion et de la co-construction pour aboutir à un Projet de Territoire porteur de sens, soutenu par les élus et les techniciens, et qui puisse emporter l'adhésion des acteurs socio-économiques, des partenaires institutionnels et de la population. Il a fallu également tenir compte des évolutions qui, en parallèle, faisaient bouger les cadres d'intervention de telle ou telle politique publique. C'est la raison pour laquelle, il aura fallu près d'un an et demi pour le finaliser.



CHRONOLOGIE DE L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le rappel chronologique ci-dessous, rend compte de la dynamique de concertation et de co-conception du Projet de Territoire.

- > **12 JANVIER 2022** : Définition de la méthode de concertation et de co-conception en Bureau Communautaire ;
- > **13 JANVIER 2022** : Information des cadres de La Porte du Hainaut ; 31 janvier 2022 : Présentation et discussion sur la méthode en Conseil Communautaire ;
- > **FÉVRIER 2022** : Réalisation de 97 micros-trottoirs sur différents sites de La Porte du Hainaut ;
- > **FÉVRIER À MARS 2022** : Réalisation d'entretiens avec les Vice-présidents et les cadres de La Porte du Hainaut ;
- > **MARS À AVRIL 2022** : Réalisation d'un questionnaire auprès de la population et des acteurs locaux (1000 réponses) ;
- > **25 MAI 2022** : Séminaire avec les élus communautaires pour débattre des premiers éléments de diagnostic et de prospective et prendre en compte leurs représentations du territoire. 27 communes étaient représentées sur les 47 que compte l'Agglomération ;
- > **08 JUIN 2022** : Séminaire avec les élus de mise en débat du fait communautaire et définition des perspectives souhaitables à 20 ans pour une action communautaire adaptée aux enjeux du territoire ;
- > **04 JUILLET 2022** : Présentation en Conseil Communautaire des éléments diagnostics et prospectifs, suivie d'échanges. Mise en ligne des éléments formalisés (plus de 700 vues au moment de l'écriture du Projet de Territoire) ;
- > **19 SEPTEMBRE 2022** : Séminaire avec les élus de définition des valeurs et de la vision du modèle de développement souhaité ;
- > **9, 10, 14 ET 15 NOVEMBRE 2022** : Huit ateliers thématiques avec les élus, techniciens et acteurs socioéconomiques et institutionnels concernés ;
- > **30 JANVIER 2023** : Séminaire avec les élus de définition du scénario souhaitable, à partir de trois scénarii possibles de développement ;
- > **06 FÉVRIER 2023** : Présentation en Conseil Communautaire du scénario retenu et échanges ;
- > **14 ET 20 MARS 2023** : Séminaires avec les techniciens des différentes directions de La Porte du Hainaut d'appropriation et de déclinaison du scénario retenu ;
- > **ÉTÉ 2023** : Mise en récit de la trajectoire souhaitée et rédaction du Projet de Territoire dans ses versions littérale et synthétique ;
- > **16 OCTOBRE 2023** : Présentation du Projet de Territoire au Conseil Communautaire pour échange et validation.



UNE PRISE EN COMPTE ROBUSTE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

La méthode d'élaboration du Projet de Territoire, définie avec le Bureau Communautaire, a été présentée et débattue le 31 janvier 2022 en Conseil Communautaire qui a constitué le comité de pilotage de la démarche. Sa diffusion sur le site de l'agglomération a été visionnée plus de 700 fois.

Elle a également donné lieu à une présentation à l'ensemble du personnel de La Porte du Hainaut, afin de l'informer du cadre et des objectifs de la démarche et de susciter son adhésion.

À partir du portrait de territoire réalisé par le Pôle Prospective, Projet de Territoire et Transversalité (2P2T) de La Porte du Hainaut et des diagnostics existants issus de démarches structurantes (SCOT, PLUi, PLH, CLS...), des analyses complémentaires ont été réalisées, afin de répondre à des besoins d'approfondissement formulés par les élus. Parallèlement, une étude a été conduite auprès des habitants sur leur mode de vie et leurs perceptions du territoire au travers de 97 micros-trottoirs et d'un questionnaire téléphonique auquel 1 000 habitants ont bien voulu répondre, sur 10 000 appels. Ce questionnaire a aussi été renseigné par 266 acteurs locaux : 98 élus du territoire, 81 agents de La Porte du Hainaut, 43 responsables d'entreprises, 36 responsables associatifs, 16 responsables de structures publiques et 6 autres profils. Des entretiens ont été conduits auprès de personnalités qualifiées (universitaires, techniciens de la Région ou d'organismes publics

et privés). 20 entretiens avec les élus (vice-présidents en charge de commissions thématiques) et cadres de La Porte du Hainaut ont également été menés pour faire le point sur l'avancée des politiques communautaires menées et sur les éléments prospectifs saillants.

À l'issue de cette large concertation, un diagnostic robuste des dynamiques d'évolution du territoire a été rédigé et présenté en Conseil Communautaire le 4 juillet 2022. Il est disponible ici.

Ou en flashant le QR Code :



Il ressort l'image d'un territoire multipolaire, riche de sa diversité et de ses nombreux atouts qui restent pour beaucoup à dynamiser et promouvoir. Un territoire au carrefour d'aires d'influence dans lesquelles il peut s'inscrire dans des interactions enrichies et qui jouit d'une attractivité croissante. Mais aussi un territoire encore marqué par des difficultés sociales importantes, dont témoignent des indicateurs sociaux et de santé préoccupants, un accès difficile aux emplois locaux pour toute une part de la population et des bassins de vie qui, pour l'heure, dialoguent peu entre eux, au risque d'une fracture et d'inégalités socio-spatiales grandissantes.

Les questions de mobilité font également partie des dynamiques transversales du territoire. Les lieux d'emploi et de consommation se trouvent pour beaucoup hors des lieux de vie, si ce n'est hors du territoire. Et la dépendance à la voiture s'en retrouve d'autant plus accrue que les transports collectifs apparaissent insuffisamment développés.

Pour autant, les habitants expriment pour beaucoup un attachement fort au territoire, même si les perceptions de leur qualité de vie diffèrent selon le niveau de difficultés sociales vécues. Ils soulignent l'importance de la nature comme source de loisirs, d'activités, mais aussi comme patrimoine commun à défendre.



UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION VOULUE OUVERTE ET PARTICIPATIVE



Des ateliers de co-conception avec les élus communautaires volontaires ont été réalisés pour définir les valeurs et la vision soutenant le modèle de développement du territoire.

CES VALEURS SONT CELLES DE :

- La solidarité et la promotion de la citoyenneté
- L'égalité femmes - hommes
- L'équité dans le développement des bassins de vie
- La création et la répartition des richesses au service de la réduction des inégalités et de l'attractivité du territoire
- Le bien-être et le bien vivre dans un environnement agréable, où la nature est préservée
- La vision communautaire partagée.

Au-delà des scénarii d'avenir auxquels ces temps de co-conception ont débouché, il s'agissait aussi de créer des moments de coopération et de mobilisation, car le Projet de Territoire ne pourra être mis en œuvre qu'en favorisant les synergies et les initiatives émanant tant de l'agglomération, que de chacune des communes du territoire, et en recherchant sans cesse la mobilisation de toutes les parties prenantes par un travail constant de communication, de pédagogie et d'implication.

Parallèlement, une articulation a été souhaitée avec les autres études en cours lancées par La Porte du Hainaut concernant le Plan Climat Air Energie Territorial, les services et commerces de proximité, la stratégie numérique, la stratégie touristique ou encore le développement de l'éducation populaire. Le Projet de Territoire constitue ainsi le cadre général dans lequel s'enchâssent les stratégies et les politiques thématiques mises en œuvre par l'agglomération, en lien avec ses multiples partenaires.

Ces travaux ont été suivis de 8 ateliers de déclinaisons thématiques ouverts aux élus, techniciens, acteurs associatifs et socio-économiques, réunissant chacun entre 20 et 40 participants (faire territoire, qualité du cadre de vie, se déplacer autrement, adapter le développement économique et l'emploi, la ville à la campagne, résilience territoriale, être un territoire du bien-être, compter dans le débat interterritorial).

Ces ateliers ont ensuite donné lieu à la définition par les élus communautaires d'un scénario souhaitable, organisé autour de huit thématiques : attractivité résidentielle et cadre de vie, emploi et équilibre économique, mobilités, habitat et habité, lien à la nature, énergie, autonomie et alimentaire, gouvernance locale.

Vous pouvez télécharger le document avec le lien suivant :

Ou en flashant le QR Code :



UN PROJET RASSEMBLEUR QUI ARTICULE LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Le Projet de Territoire retenu vise à concilier les exigences de développement à l'échelle individuelle, collective et territoriale. En se démarquant des formes de développement territorial poursuivies en France ces 20 dernières années, La Porte du Hainaut souhaite dépasser et se ré-appropriier les injonctions à *la compétitivité, l'attractivité, la métropolisation et l'excellence* qui non seulement ne produisent pas les effets attendus, mais provoquent des effets indésirables, tels que le renforcement des inégalités socio spatiales³.



Il s'agit, dès lors, de **viser l'ouverture et les formes plurielles de solidarité et de complémentarité** entre communes et bassins de vie au sein du territoire, mais aussi, avec les territoires limitrophes. La Porte du Hainaut se veut ainsi ouverte sur les territoires proches (Valenciennes Métropole, la Belgique transfrontalière, le Bassin minier et la Métropole Européenne de Lille), dont elle sera l'interface et le connecteur, et avec lesquels elle souhaite construire des partenariats revisités.

Il s'agit de **redéfinir l'attractivité sous l'angle du bonheur d'habiter, du bien-être et du bien vivre**, qui s'appuient sur des actions éducatives et sociales fortes, un habitat rénové, des services de proximité et une mobilité pour tous, donnant envie aux uns de rester et à d'autres de venir s'installer et d'apprécier les avantages de l'urbanité et de la ruralité dans la proximité.

Il s'agit de **promouvoir une économie du partage, compatible avec le nouveau régime climatique et véritablement source d'emplois accessibles pour les résidents du territoire**. Loin de miser sur la concentration des potentialités et des richesses, La Porte du Hainaut poursuivra son nouveau développement économique en promouvant une économie sociale et solidaire capable d'animer les territoires et en renforçant la capacité des habitants à accéder aux emplois. Ceci implique d'accompagner la transition écologique aux côtés et avec les filières économiques existantes.

La Porte du Hainaut sera un **territoire d'excellence au service de l'épanouissement humain dans un lien restauré avec la nature**. Loin de gérer tant bien que mal la pauvreté, il s'agit de parier sur le développement social. Consciente de son potentiel naturel autour de l'eau et des forêts, de ses pépites patrimoniales, La Porte du Hainaut deviendra un pôle de référence pour les loisirs, le sport, la culture. Elle valorisera sa trame urbaine et la diversité de ses bassins de vie par une action publique de proximité.

Il s'agit aussi et surtout, de **changer les façons de faire, pour créer un écosystème d'initiatives et d'innovations** issues des potentiels des personnes et des collectifs, de **créer une culture de la coopération entre acteurs différents et complémentaires** au service du bien commun et du bonheur d'habiter le territoire.

LE SCÉNARIO RETENU PAR LES ÉLUS VISE AINSI À :

- Proposer une haute qualité de services dans un cadre préservé, pour une amélioration du bien-être de chacun et une fierté d'appartenir au territoire.
- Accompagner la transition environnementale, la diversification du tissu économique et le développement de nouvelles activités pour accélérer la résilience.
- Réduire les consommations d'énergies et développer les énergies renouvelables pour renforcer l'autonomie énergétique du territoire.
- Réduire l'artificialisation des sols, soutenir la requalification de l'habitat pour favoriser des parcours résidentiels adaptés aux besoins des populations et préserver l'environnement.
- Investir dans les mobilités douces et accompagner les nouveaux rapports à la mobilité pour réduire notre empreinte environnementale et restaurer le lien au local.
- Préserver nos milieux naturels et favoriser la renaturation de nos villes pour restaurer notre lien à la nature.

CECI SUPPOSE DE :

- Parier sur la polycentralité en reconnaissant et en s'adossant sur la spécificité et la complémentarité des bassins de vie qui structurent La Porte du Hainaut.
- Mobiliser largement et faire converger les politiques communales et intercommunales au service des bassins de vie, des besoins des habitants et d'une transition réussie.
- Compléter de façon équitable les modalités d'appui aux communes et aux bassins, au regard des engagements poursuivis, en passant de l'agгло-banque à l'agгло-projets.

- Mettre en exergue les spécificités locales au travers de projets structurants et de lieux totems, susceptibles de favoriser l'identification de chacun au territoire et aux orientations prises, et de mailler l'ensemble du territoire d'initiatives stimulantes et éclairantes.

Dans un contexte d'incertitudes aggravées et de fragilité des finances publiques, avec des capacités limitées pour impulser des nouvelles politiques structurantes, c'est dans l'affirmation politique d'un territoire d'avenir et le portage commun de projets solides, que se trouvent les marges de manœuvre qui permettront l'atteinte des engagements pris, pour faire de La Porte du Hainaut un territoire habitable et désirable pour les générations futures.

En ce sens, le Projet de Territoire - qui se situe dans le cadre temporel du Plan Climat et du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) -, doit fixer le cap à tenir lors de nos investissements et arbitrages. Il doit être la boussole de la mobilisation des forces vives du territoire, de la gouvernance partagée entre agglomération et communes, et du dialogue décisif avec l'Etat et la Région. Le Projet de Territoire permettra ainsi d'asseoir et d'ancrer la détermination et les positionnements de La Porte du Hainaut.



UN PROJET DE TERRITOIRE QUI DOIT ÊTRE UNE BOUSSOLE ET UN CADRE D'ACTION À FAIRE VIVRE ET À PARTAGER, PLUS QU'UN PROGRAMME TECHNIQUE À DÉCLINER

Notre Projet de Territoire se veut davantage une base de dialogue pérenne, adaptée aux enjeux du territoire et adaptable au gré des évolutions, des tendances et dynamiques qui le structurent, plutôt qu'un programme à décliner terme à terme sur les 20 ans qui viennent.

Pour ce faire, il reprend les éléments clés du scénario retenu par les élus en les agençant autour de **deux** ambitions générales, de **trois** engagements stratégiques et de **neuf** projets emblématiques, qui doivent favoriser la transversalité et le maillage du territoire et prévenir les effets de silos.

DEUX AMBITIONS GÉNÉRALES ET TRANSVERSALES :

- 1 Consolider notre capacité à vivre ensemble et à faire communauté
- 2 Expérimenter et collaborer pour soutenir l'innovation

TROIS ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES :

- 1 Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire
- 2 Faire face collectivement aux enjeux globaux
- 3 Accompagner les conversions et la résilience

Il s'agit de permettre une appropriation et une mise en œuvre des interventions de façon concertée avec les communes, en tenant compte de la diversité de leurs besoins, de leurs capacités d'initiative et de leurs avancées sur le chemin des transitions, en définissant des priorités d'investissement et d'action, en favorisant les mutualisations, en recherchant des actions convergentes au service des engagements pris, et en assumant une valorisation et une promotion du fait communautaire au côté du fait communal. Ceci suppose que chaque engagement soit assorti de conditions adaptées de déploiement, de financement et d'évaluation, afin de favoriser son portage et sa mise en œuvre partagée.

En ce sens, chaque engagement liste les orientations majeures, les champs d'applications et les conditions de réalisation correspondantes, appelant ensuite un travail d'appropriation et de déclinaison par les services sous la forme de feuilles de route et de fiches actions. Au besoin, ce travail de déclinaison pourra se doubler d'une adaptation de l'Administration, si ce n'est de la gouvernance politique de l'agglomération. Il nécessitera également une évolution dans le temps de la stratégie budgétaire et des modalités d'octroi des aides faites aux communes et aux acteurs locaux.



Parallèlement, le Projet de Territoire devra être la pierre angulaire des négociations, contractualisation et dynamiques partenariales à faire vivre pour les 20 ans qui viennent, en constituant la référence à partir de laquelle les prochaines conventions devront être rédigées.

Ceci est d'autant plus important que le contexte actuel des finances publiques appelle la recherche systématique de marges de manœuvre et d'une efficacité globale pour mettre en œuvre le Projet de Territoire : l'inflation probablement longue, assortie d'une hausse des taux d'intérêt, conduit à une baisse des capacités d'investissement, alors même que la tendance au rééquilibrage des comptes publics se confirme à l'échelle nationale et qu'une part importante du budget communautaire est aujourd'hui consacrée aux aides aux communes et aux contributions aux syndicats. Ceci induit la nécessité de mieux prioriser et flécher les investissements pour dégager de véritables effets leviers, de favoriser les investissements mutualisés, ou générateurs de recettes, de réfléchir sur les possibilités de mutualisation à l'échelle des projets, si ce n'est de fonctions supports, entre communes, et entre les communes et l'agglomération.

Enfin, dans le même élan de participation souhaité pour l'élaboration du Projet de Territoire, la dynamique d'implication de l'ensemble des parties prenantes sera poursuivie pour en assurer la réalisation mais aussi son évaluation. Ceci conduit à redéfinir les instances qui en assureront le pilotage et l'évaluation.



Des Valeurs fondatrices, & partagées

ENTRE ACTEURS DU TERRITOIRE

Les ambitions et engagements dégagés reposent sur un socle de valeurs qui définissent ensemble une éthique de l'action publique locale au service du Projet de Territoire et de son ambition de favoriser le développement humain dans une nature préservée.

CES VALEURS SONT CELLES DE :

- La solidarité et la promotion de la citoyenneté
- L'égalité « femme-homme »
- L'équité dans le développement des bassins de vie
- La création et la répartition des richesses au service de la réduction des inégalités et de l'attractivité du territoire
- Le bien-être et le bien vivre dans un environnement agréable, où la nature est préservée
- La vision communautaire partagée.

LA SOLIDARITÉ ET LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ

Il s'agit de faire société en misant sur le renforcement de liens sociaux solidaires et l'avènement de citoyens éclairés, doués de raison et d'esprit critique, à même de s'engager comme acteurs, co-responsables du devenir du territoire. Il s'agit de favoriser des rapports justes avec et entre l'ensemble des parties prenantes qui constituent le territoire et son environnement : habitants, acteurs de la société civile et de la vie économique et institutionnelle, partenaires, et jusqu'aux autres espèces constitutives du vivant. Il s'agit de promouvoir un idéal-type de citoyen faisant preuve de civisme et de civilité, pour rendre supportable la vie ensemble, mais bien plus encore, de s'engager en faveur de causes collectives et de participer aux décisions qui comptent pour notre avenir commun, en étant capable de s'extraire de ses appartenances et de mettre à distance ses intérêts particuliers, au nom de l'intérêt général.

Cette ambition s'oppose aux chantres du « chacun pour soi » et de la déresponsabilisation face aux défis que nous avons collectivement



à relever, comme aux formes plurielles de communautarisme (identitaire, religieux, numérique...).

Elle prend en compte les critiques, faites d'insatisfaction et de défiance, qu'adressent les citoyens au fonctionnement de notre système démocratique, pour soutenir la vitalité des formes contemporaines d'engagement, dont témoignent l'affirmation du fait associatif comme celui de l'économie sociale et solidaire par exemple.

Elle place les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité - qui

sont au fondement de notre état démocratique et républicain, comme devant être au cœur de notre projet collectif de territoire.

Elle suppose que les institutions publiques, comme les acteurs locaux qui pèsent sur notre devenir, adoptent des actions exemplaires, encouragent et accompagnent, autant que faire se peut, ce renouveau de pratiques citoyennes du quotidien, en recourant au besoin à la formation de chacun et de tous à l'exercice de la citoyenneté.

L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES



Les diagnostics relatifs au territoire soulignent tous l'importance des déterminants socio-culturels qui assignent nombre de femmes du territoire à des places et des trajectoires sociales marquées

par la faiblesse des indicateurs de santé, de mobilité, de revenus, et qui les situent dans des formes de vulnérabilités, si ce n'est de dépendance à l'égard, tant des hommes, qu'aux dispositifs d'aide sociale. Dans le même temps, les enjeux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (dans l'espace privé intra-familial ou l'espace public), comme la nécessaire promotion des femmes dans une société encore profondément patriarcale, rendent incontournable l'affirmation de l'égalité « femme - homme » comme élément fort du Projet de Territoire.

Il s'agit donc autant d'affirmer l'égalité « femme - homme » comme un postulat juridique, préalablement

au lancement des actions du Projet de Territoire, que comme une ambition à poursuivre, que ce soit en matière de culture de l'égalité, d'accès aux droits, de trajectoires éducatives, sociales et d'intégration professionnelle, d'autonomie financière, de prévention et de lutte contre les formes de violences ou d'atteinte au statut des femmes, de promotion de la place et de la participation des femmes à la vie sociale et politique au sein du territoire. Au travers de l'égalité « femme - homme », c'est le principe même de l'égalité entre les citoyens, quels qu'ils soient, qui est ici affirmé, sans distinction d'origine, de race ou de religion comme l'affirme l'article 1er de notre Constitution.

L'ÉQUITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DES BASSINS DE VIE

L'histoire de la constitution du territoire de La Porte du Hainaut a conduit à la réunion, au sein d'un même ensemble, de bassins de vie aux réalités morphologiques, économiques et sociales diversifiées, générant un territoire encore aujourd'hui fragmenté, où les impacts sociaux de la désindustrialisation pour certains bassins, comme les effets plus récents des stratégies résidentielles pour d'autres, se font sentir différemment. Par ailleurs, ces bassins sont faiblement en interaction et davantage tournés vers les territoires limitrophes, que ce soit en termes d'emplois ou d'accès aux services de proximité.

Dans ce contexte, il apparaît incontournable de chercher à « faire territoire », en affirmant le principe d'une destinée commune d'une part, et celui d'une solidarité entre les bassins et les communes d'autre part, afin d'accompagner ceux qui apparaissent les plus marqués par les aléas de l'histoire et de soutenir ceux qui sont les plus à même de développer et de capter de nouvelles formes de ressources pour le territoire. Ceci requiert le passage d'une logique d'égalité de traitement entre les communes membres à une logique d'équité. Le consentement des communes à une solidarité territoriale est un prérequis à la conduite de politiques différenciées, fondées sur des objectifs et des indicateurs pertinents et légitimes.

C'est placer la solidarité entre communes et entre bassins au cœur de nos stratégies de développement territorial. C'est s'assurer aussi que chaque commune, ou bassin, poursuit également des stratégies contribuant à la promotion et au développement du territoire tout entier.



LA CRÉATION ET LA RÉPARTITION DES RICHESSES AU SERVICE DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le Projet de Territoire doit être le projet de tous les habitants et toutes les habitantes du territoire, de même qu'il doit être le projet de toutes les communes et de tous les bassins qui structurent et font exister La Porte du Hainaut.

Ceci appelle une vision du développement local à rebours des logiques de concurrence territoriale, où les potentialités et ressources de chaque bassin ou commune sont appréhendées comme complémentaires, venant enrichir un territoire fort de sa diversité, et où les expériences singulières peuvent réhausser les dynamiques d'ensemble, dans une logique d'innovation et d'essaiage.

En ce sens, la création et la répartition des richesses doit favoriser, tant l'attractivité du territoire, que la réduction des inégalités, car les fractures et injustices sociales qui lézardent la société sont autant d'obstacles au sentiment de partager un même destin et d'appartenir à une même communauté. Le Projet de Territoire porte donc haut les valeurs de justice sociale et de répartition équitable des richesses, en même temps qu'il vise à promouvoir les spécificités et atouts de chaque commune ou bassin, au service de l'attractivité de l'ensemble du territoire.

La promotion des atouts diversifiés du territoire, dans une logique de complémentarité et de solidarité entre communes et bassins, doivent ainsi favoriser la constitution d'une image et de représentations positives du territoire, gages d'attractivité pour les investisseurs, les entreprises, les touristes et in fine ses habitants, qu'ils soient néo ou anciens résidents.



LE BIEN-ÊTRE ET LE BIEN VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT AGRÉABLE OÙ LA NATURE EST PRÉSERVÉE

Alors que les principales limites planétaires sont déjà franchies, la présence de la nature sur le territoire constitue un puissant levier de prévention sanitaire globale et d'adaptation au réchauffement climatique (zones de fraîcheur, de rétention de l'humidité et de l'eau, de captation du CO2, etc.).

Il est donc urgent de préserver, si ce n'est de restaurer, des espaces naturels riches en biodiversité. Et ce, d'autant que la préservation et la promotion de la nature constituent des atouts considérables pour le territoire dans la période qui s'ouvre.

De fait, prôner le bien-vivre comme forme ultime de santé globale, en articulation avec un environnement préservé, fait de la singularité du territoire un atout essentiel de son attractivité.



LA VISION COMMUNAUTAIRE PARTAGÉE

La mise en œuvre d'un projet ambitieux, réellement transformateur pour le territoire, suppose une mobilisation et une implication pleine et entière de l'ensemble des parties prenantes, à commencer par les communes, aux côtés de l'agglomération, qui en sont les premières forces vives. C'est la raison pour laquelle le Projet de Territoire est l'expression des aspirations et choix de ces dernières et qu'il nécessite que toutes participent à sa promotion et à sa mise en œuvre, dans un esprit de contribution et de solidarité. Cela suppose que les communes membres se l'approprient et en défendent les orientations stratégiques, afin de concourir ensemble à l'adaptation du territoire, aux grands enjeux auxquels nous devons collectivement faire face.

C'est dire que le Projet de Territoire est l'affaire de tous et de toutes. Dans le même temps, il doit tenir compte des particularités et besoins spécifiques de chacun.

Développer ensemble les conditions de bonne santé, de bien-être et d'épanouissement des populations nécessite, en lien avec le socle de valeurs préalablement dégagé, de :

1 CONSOLIDER NOTRE CAPACITÉ À VIVRE ENSEMBLE ET À FAIRE COMMUNAUTÉ

2 AMBITIONS AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'UNITÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit de préserver et de promouvoir les valeurs fondatrices de notre idéal démocratique, pour favoriser la solidarité et le pouvoir d'agir collectif, contre la tentation du repli sur soi et du communautarisme face aux défis de notre temps. Il s'agit aussi de renforcer l'identification et le sentiment d'appartenance des habitants et des acteurs locaux au territoire de La Porte du Hainaut. Il s'agit enfin, de mettre en œuvre des actions et des projets, de manière à ce qu'ils concourent à renforcer les dynamiques de solidarité territoriale, dans le respect et la promotion des valeurs républicaines qui fondent notre vivre ensemble.

2 FAIRE PREUVE D'INNOVATION ET EXPÉRIMENTER,

pour développer de nouvelles réponses aux besoins des populations, tout en tenant compte de la situation des finances publiques. Le contexte budgétaire nous appelle à être toujours plus efficaces et pertinents dans la façon de conduire les politiques publiques locales. Il s'agit d'adopter des méthodes inspirantes ou de constituer des expériences novatrices d'intérêt communautaire. Il convient, en outre, de favoriser leur déploiement et leur essaimage lorsque cela est utile et pertinent. La stratégie de communication devra appuyer le positionnement de La Porte du Hainaut comme un territoire démonstrateur qui expérimente des réalisations répliquables.

Ces dimensions constituent deux ambitions transversales du Projet de Territoire.



AMBITION 1

VIVRE ENSEMBLE ET FAIRE TERRITOIRE

Cette ambition porte en elle une certaine conception de l'homme et de la société que le Projet de Territoire entend défendre et promouvoir.

À l'échelle de nos sociétés, c'est la conception même de l'individu qui est aujourd'hui fortement questionnée :

- **La diffusion mondiale d'une culture de masse**, la circulation des hommes et des femmes pour des questions économiques, touristiques, migratoires, comme les mouvements de populations au sein des territoires (entre ville et campagne) déstabilisent les communautés historiques, habituées à une certaine forme d'homogénéité culturelle et sociale. Il en résulte des conflits culturels de plus en plus prégnants, mais aussi un certain essor des communitarismes ou replis identitaires, qui visent à revendiquer des formes d'identité et d'appartenance, au risque de questionner les conditions du vivre ensemble.

- **Le développement effréné d'une certaine conception du libéralisme**, qui se fait au détriment de l'individu pris en tant que sujet singulier, auteur responsable d'une relation juste avec lui-même, les autres, les rites et règles qui instituent le vivre ensemble, au profit d'un sujet-libéral, un moi - individualiste en concurrence avec tout et tous. S'affrontent ainsi, à l'échelle planétaire, les forces hostiles (dictature du marché, état total, dogmes religieux) et les forces qui tendent à conquérir la démocratie, rejeter le patriarcat et le totalitarisme, favoriser la réalisation de soi dans toutes les dimensions de la vie humaine, faire vivre la tolérance, renouer avec la nature.

- **L'essor des technologies dans le champ de la production, de la santé, du numérique, de l'intelligence artificielle**, font courir de nombreux risques, quant à la marchandisation du corps humain, à l'avènement d'une société de contrôle ou de surveillance, à la modification des modes de communication et des modalités d'être ensemble, à la fabrique des identités autant que de la vérité, et aux conditions cognitives même d'apprentissage. Ceci remet en question notre conception de l'homme, issue des mouvements humanistes et des Lumières, qui avait conduit à la définition de droits humains universels fondés sur la dignité et l'intégrité de l'individu, et interroge la préservation des libertés publiques fondamentales.

- **À l'échelle de La Porte du Hainaut, la fragmentation historique du territoire en bassins de vie** polarisés par les activités quotidiennes (courses, travail, loisirs), les représentations et discours qui opposent les communes identifiées comme riches de celles dites pauvres, l'affaiblissement des relations sociales quotidiennes, du fait du recul des services et commerces de proximité et des nouveaux usages du domicile, génèrent une perte d'identification et de sentiment d'appartenance partagée. Le sentiment d'injustice, de déclassement, comme les formes de discriminations, peuvent conduire au ressentiment, à la violence et au populisme



IL S'AGIT AINSI D'AFFIRMER NOTRE AMBITION DE MISER SUR :

- La reconnaissance et la valorisation de nos particularités et de nos richesses ;
- La défense et la promotion de notre conception de l'homme et du citoyen ;
- La préservation d'un vivre ensemble partagé, inscrit dans le cadre républicain ;
- Le développement de l'implication et de la participation des citoyens dans les projets et affaires de la cité ;
- La reconnaissance et la promotion des capacités individuelles et collectives des habitants et de leur pouvoir d'agir ;
- L'affirmation d'une certaine façon de faire territoire, fondée sur des sentiments d'identification, d'appartenance et de fierté, mais aussi de collaboration et de prise de conscience collective de notre pouvoir d'agir.

Au côté de notre socle de valeurs, cette ambition doit être portée et doit diffuser au travers de l'ensemble des engagements et des actions qui découlent du Projet de Territoire.

Elle se manifeste au travers d'actions simples d'accueil des nouveaux arrivants ou de découverte du territoire et de ses bassins pour les habitants, comme d'actions de plus grande envergure appelant une consultation large de la population et/ou une participation fondée sur la prise en compte des expertises d'usages, des échanges de savoirs, des expérimentations, sources d'apprentissages et de développement du pouvoir d'agir.

AMBITION 2

EXPÉRIMENTER ET COLLABORER POUR SOUTENIR L'INNOVATION

Les conditions économiques et démographiques actuelles, couplées avec une orthodoxie budgétaire qui brocarde le poids des charges sociales, si ce n'est les bénéficiaires de nos systèmes d'aides, conduisent à une progressive mise en cause de notre État Social, historiquement assurantiel et assistanciel.

Ce retrait de l'Etat dans l'accompagnement des populations les plus précaires, entraîne des initiatives locales pour favoriser le développement des capacités des individus et les aider à faire des choix parmi les biens qu'ils jugent estimables. Ceci appelle la création d'éco-systèmes d'innovation au service du territoire, dans les domaines de la santé, de l'éducation, du social, du numérique, des emplois de proximité notamment.

Parallèlement, comme évoqué plus haut, la baisse des dotations publiques dans un contexte marqué par l'inflation et les difficultés d'investissement, nécessite d'entrevoir de nouveaux modes d'élaboration et de conduite des projets publics locaux. Ceci appelle une recherche et le développement de solutions adaptées, durables et efficaces en réponse au besoin de nos populations. Ceci appelle la multiplication d'expérimentations fondées sur la collaboration des acteurs et la mise en synergie de leur ingénierie et capacités de financements, soit des démarches d'innovation, dont les réussites les plus probantes pourraient donner lieu à massification ou essaimage.

Mais, La Porte du Hainaut apparaît aujourd'hui comme une « zone blanche » de l'innovation sociale. Elle ne dispose pas ou peu de tiers-lieu, de démonstrateur ou de FabLab, même si quelques initiatives commencent à émerger ici ou là.

Il s'agit, dès lors, de soutenir et de développer la création d'éco-systèmes d'innovation sociale et de renforcer l'expertise des collectivités dans leurs domaines de compétence. Ceci nécessite de favoriser les collaborations et les mutualisations au profit d'expérimentations d'intérêt communautaire. C'est choisir d'apprendre à « faire ensemble » autour d'expériences qui peuvent devenir des « preuves de concept », des prototypes, dont l'évaluation de leur pertinence et de leur faisabilité permettra d'appréhender les conditions de leur diffusion au profit du territoire.

CONCRÈTEMENT, CELA SUPPOSE DE :

- Réaliser une cartographie et enregistrer les idées émergentes et les initiatives à potentiel ;
- Construire des communautés de projets, des éco-systèmes d'innovation entre acteurs économiques, universités, acteurs publics et société civile ;
- Développer des tiers-lieux, ouverts au partage, à la créativité et à l'entrepreneuriat social, ainsi que des « fabriques de territoires », véritables démonstrateurs de la transition et organisations apprenantes, sources d'animation territoriale ;
- Accompagner l'émergence de plateformes visant à identifier et connecter des besoins sociaux et des offres de financement, d'accompagnement et de service ;
- Réfléchir aux investissements et projets en termes d'impact social et créer un impact score ;
- Accompagner durablement le champ associatif et développer des dynamiques collectives de transitions dans les bassins et sur le territoire, en s'inspirant, par exemple, des recommandations du Rapport du Labo ESS de 2016 ;
- Promouvoir, en lien avec la stratégie numérique, les innovations numériques adaptées aux nouveaux enjeux ;
- Accompagner toute innovation de recherche technologique en lien avec les ambitions du projet.



3 engagements

& 9 PROJETS EMBLÉMATIQUES À MENER ENSEMBLE

Pour accompagner le développement social et soutenable du territoire, trois engagements à 20 ans ont été retenus, qui définissent un nouveau cadre d'intervention partagé pour l'agglomération, les communes et les acteurs du territoire.

ILS VISENT COLLECTIVEMENT À :

1 RATTRAPER LES RETARDS DE DÉVELOPPEMENT ET AGIR LÀ OÙ UN ACCOMPAGNEMENT ÉQUITABLE EST NÉCESSAIRE

Aux côtés des interventions menées dans le cadre du Renouveau du Bassin Minier et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, il s'agit d'apporter des solutions en réponse aux constats alarmants du diagnostic en matière de santé, de bien-être, d'indicateurs sociaux, de justice sociale, de vieillissement.

2 FAIRE FACE COLLECTIVEMENT AUX ENJEUX GLOBAUX.

Dans le prolongement du Plan Climat Air Énergie Territorial, il s'agit d'accroître nos capacités et nos moyens, pour faire face aux nouvelles données à venir et contribuer à l'émergence de conditions soutenables d'existence.

3 ACCOMPAGNER LES CONVERSIONS ET LA RÉSILIENCE.

A partir des traumas du passé, il s'agit de développer nos capacités de résilience de court et moyen terme, afin de pouvoir réaliser les rebonds et adaptations nécessaires aux crises et changements inéluctables avec lesquels nous aurons à composer.



Ces engagements ne constituent pas une rupture d'avec les politiques conduites jusque-là. Ils les prolongent et les complètent, en prenant en considération la diversité des besoins et des dynamiques existantes à l'échelle des communes et des bassins de vie, dans une recherche permanente d'équité et de solidarité.

Ils forment un système cohérent d'interventions à conduire en parallèle, chaque engagement étant complémentaire des autres, et conjointement, car les interventions de l'agglomération, des communes, des acteurs et partenaires du territoire, auront plus d'effets en étant menées de façon convergentes et articulées.

Ces engagements supposent donc des déclinaisons opérationnelles à l'échelle de l'agglomération, comme au niveau de chacun des acteurs du territoire. Ils appellent des modalités de portage et de financements spécifiques, qui viennent actualiser et compléter le panel d'aides déjà octroyées aux communes par l'agglomération, au travers de son Fonds de concours et de son Pacte de Solidarité. Ils requièrent des modalités de pilotage et d'évaluation spécifiques, pour tenir compte des capacités et des nécessités d'intervention de chacun.

NEUF PROJETS EMBLÉMATIQUES

Le Projet de Territoire ne résume pas l'ensemble des actions conduites par l'agglomération et ses communes membres, mais précise les leviers à actionner pour tenir nos engagements.

Neuf projets emblématiques ont été retenus pour incarner et matérialiser ces engagements à poursuivre ensemble :

- 1 Pôle de référence du rail
- 2 Reconstruire la ville à l'échelle du Bassin Minier
- 3 Fabrique des savoirs et de la citoyenneté
- 4 Réseau communautaire des restaurations scolaires et collectives
- 5 Pôle de référence du vélo
- 6 Espaces de nature et de loisirs communautaires
- 7 Station thermale
- 8 Zones d'activités premium
- 9 Ouverture du Site Minier Arenberg Porte du Hainaut.

Ayant une fonction de totems, ils incarnent tout ou partie des engagements poursuivis et ont vocation à en assurer la promotion. De manière à ce que l'ensemble du territoire soit mobilisé dans leur mise en œuvre et pour que les atouts des différents bassins de vie soient mis en exergue, ces projets structurants ont vocation à être diffus sur l'ensemble de La Porte du Hainaut, afin de constituer un maillage fort du territoire et d'incarner la façon dont sont collectivement portées nos ambitions.

De la même manière qu'il mise sur la convergence des interventions, il parie sur la complémentarité des communes et des bassins de vie, dont les ressources, les potentialités et les projets emblématiques doivent faciliter la matérialisation et le déploiement du Projet sur l'ensemble du territoire.

Le Projet de Territoire articule ainsi les temporalités du court, moyen et long terme et les échelles d'interventions de la commune ou du quartier, du bassin de vie, du territoire communautaire et du territoire supra-communautaire.

Engagements phares et projets emblématiques sont présentés de concert ci-après.

ENGAGEMENT 1

RATTRAPER LES RETARDS DE DÉVELOPPEMENT LÀ OÙ UN ACCOMPAGNEMENT ÉQUITABLE EST NÉCESSAIRE

NOS SOCIÉTÉS ONT À FAIRE FACE À DES TRANSFORMATIONS PROFONDES :

- **L'augmentation de l'espérance de vie** conduit à repenser nos politiques d'adaptation de l'habitat et d'accessibilité, de prévention santé, de maintien à domicile, d'accompagnements spécialisés et d'amélioration de la qualité de vie, mais aussi à revoir nos rapports avec nos séniors, au travers de projets et de liens davantage solidaires et intergénérationnels.

- **L'égalité et l'émancipation des femmes** continuent de se heurter aux formes historiques de patriarcat et de domination masculine, et attisent les conservatismes et les fondamentalismes religieux. Sur le territoire de La Porte du Hainaut, elles se heurtent aussi aux formes de reproduction sociale qui conduisent, dans certains cas, à un accroissement des vulnérabilités sociales, dont les indicateurs sont la proportion de familles monoparentales, la dépendance aux minimas sociaux et l'importance des violences intra-familiales.

- **L'impact des technologies sur le travail et le développement de l'IA (Intelligence artificielle)**. Le coût des matières premières et des activités de transformation, la perte des avantages compétitifs locaux et la délocalisation d'unités de production, l'essor du numérique, de l'automatisation, des bio-nanotechnologies, et aujourd'hui de l'IA, modifient sans cesse les modes de travail, le nombre et la nature des emplois localement disponibles. S'ensuivent des inégalités de revenu et de patrimoine, et une détérioration des conditions d'emploi et de vie pour nombre de salariés. Ces phénomènes, auxquels s'ajoutent l'essor du

télétravail et des nouveaux lieux d'activité, entraînent une mise en cause de la relation classique entre le travail, le revenu et les protections sociales associées, mais aussi une augmentation de l'employabilité de nombreux actifs par défaut de compétences clés.

LA PORTE DU HAINAUT CUMULE DE SURCROIT CERTAINS DÉSAVANTAGES, DE PAR :

- **La physionomie multipolaire du territoire, disposant de peu de commerces, de services et d'emplois de proximité** : ses habitants dépendent largement de la voiture et ont développé des habitudes qui, in fine, sont dommageables au territoire : mobilisation de la voiture même pour des trajets courts, massification des achats et consommation de services et d'activités culturelles et de loisirs hors du territoire, réduction des interactions sociales. Le territoire offre un cadre de vie de grande qualité pour certains qui ne font qu'y résider, là où d'autres connaissent des freins à la mobilité criants - économiques mais aussi psychologiques. Certains vivent un isolement du reste des quartiers et communes voisines, du fait des coupures urbaines et des anciens quartiers miniers enclavés.

- **La vétusté de l'habitat et des équipements hérités du passé industriel et minier**, qui s'avèrent inadaptés au regard des enjeux énergétiques et sociaux actuels (passoires thermiques, agencements intérieurs, accessibilité...). Des friches de toutes tailles difficilement valorisables nécessitent un travail important de requalification

(nouvelle destination des terrains et espaces bâtis, dépollution des sols et bâtiments, aménagement, commercialisation...)

- **Un taux d'emploi problématique**, alors même que les emplois industriels, accessibles pour une part de la population présentant un faible niveau de qualification, ne cessent de reculer. Avec un faible taux d'activité des femmes, un taux de chômage supérieur à la moyenne départementale, un départ des jeunes et des soldes migratoires qui renforcent les profils des résidents (part des retraités dans l'Ostrevant, des chômeurs dans le Bassin Minier, des cadres et actifs qualifiés occupés dans l'Amandinois), les mutations économiques percutent un peuplement basé sur une population ouvrière travaillant à proximité de chez elle. Il s'en suit des inégalités socio-spatiales et des écarts de revenus grandissants entre les habitants de La Porte du Hainaut, qui renforcent les dualités entre bassins de vie prétendument riches et bassins désignés comme pauvres.

- **Des vulnérabilités qui se cumulent** : le territoire ne se vit pas tant en fonction de là où l'on habite, qu'en fonction des conditions socio-économiques de vie. Les habitants confrontés à des difficultés sociales et économiques ont des besoins auxquels l'offre d'emploi, de logement, d'accès aux services publics et de transports ne permettent pas de répondre de façon satisfaisante. L'investissement associatif important de la part des habitants du territoire manifeste d'ailleurs un besoin important de lien social, de partage et de sentiment d'utilité.

- **Un indice de développement humain faible sur l'ensemble du territoire communautaire et une situation sanitaire préoccupante**, avec de 3 à 4 années d'espérance de vie en moins par rapport au niveau national, une surmortalité prématurée et des décès liés aux surconsommations et addictions. Une situation qui n'est pas liée à une offre de soins, bien que des carences particulièrement marquées existent en santé mentale et en addictologie, mais davantage aux recours tardifs ou au non-recours aux soins.

L'IDH qui synthétise les niveaux de vie, de santé et d'éducation est de 0,39 sur la CAPH contre 0,51 en région. Des valeurs sont particulièrement inquiétantes sur Lourches, Denain, Escaudain, Mortagne-du-Nord, Escautpont (IDH compris entre 0,18 et 0,28 sur 1).

Ceci appelle **des politiques volontaristes dans les domaines de l'éducation, la culture, la cohésion sociale, l'insertion et l'emploi** au côté des autres acteurs qui y sont déjà engagés. La petite enfance, comme l'éducation populaire ou la culture, apparaissent comme des politiques prioritaires pour casser les formes de reproduction sociale. L'éducation et l'épanouissement des femmes appellent des politiques de soutien et de rattrapage ambitieuses. La création de nouvelles filières de débouchés et l'accompagnement du développement des compétences doit favoriser la mise en relation des actifs locaux avec des postes plus accessibles, au regard de leurs profils et de leurs capacités de mobilité. Il s'agit de redéfinir l'attractivité sous l'angle du bonheur d'habiter, en sécurisant les habitants les plus en difficulté quant à leurs besoins primaires, en favorisant leur bonne santé par l'amélioration globale



de leurs conditions de vie (activité économique, mobilité, alimentation, formation...) et en facilitant leur accès à la nature, qui est déjà en soit un déterminant de santé important.

Dans ce contexte, les politiques de rattrapage doivent être poursuivies, tout en tirant des leçons de 20 ans d'investissement communautaire. Il s'agit, dès lors, pour La Porte du Hainaut de :

- **Rééquilibrer la part dévolue aux politiques de développement économique au regard des nombreux défis sociaux et environnementaux à relever**, afin de coupler davantage le développement économique, la qualité du cadre de vie, la cohésion sociale, pour **passer de l'attractivité économique à l'attractivité par le bien être**.

- **Assumer un accompagnement différencié des bassins et des communes sur le plan du rattrapage des retards de développement**, en fonction d'indicateurs démographiques, sociaux, économiques, énergétiques et environnementaux objectifs, pour faire bénéficier les territoires les plus en retard de véritables effets leviers et éviter les effets de lissage.

- **Faire entendre davantage sa voix** en renégociant ses alliances avec les syndicats auxquels elle adhère, en actualisant ses partenariats avec les territoires limitrophes, dont elle est sous influence, et à l'égard desquels elle a longtemps nourri un « complexe d'infériorité », en réinvestissant les relations avec l'Etat, la Région, VNF (*Voies navigables de France*), Valenciennes Métropole.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT

Au regard des héritages du passé, il nous faut poursuivre le travail de rattrapage dans les lieux qui le nécessitent. Ceci justifie un appui différencié de l'agglomération aux bassins de vie et aux communes concernées, en fonction des besoins de rattrapage identifiés. L'action en direction des communes doit être conduite de façon plus équitable et donc plus solidaire. Ce qui passe par des accompagnements paramétrés et réalisés au regard des objectifs et priorités communautaires, ainsi que des conditions d'octroi objectivées, soit la mise en œuvre de **politiques différenciées, territorialisées et adaptatives en fonction des besoins évolutifs de la population**. Ceci peut supposer aussi le développement de la mutualisation et de la solidarité autour de projets structurants entre plusieurs communes ou à l'échelle des bassins.

CHAMPS D'INTERVENTION

EQUITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES BASSINS DE VIE

- Offrir aux habitants et aux futurs résidents les avantages conjoints de la « campagne » et de « l'urbanité », en devenant un espace de bien-être et de qualité de vie accessible.
- Déployer une couverture équitable du territoire en Services Publics : *expérimenter l'ouverture des services publics selon les modes de vie et de travail (horaires décalés...), avoir une offre de services publics hybrides (physique, numérique, accompagnement renforcé...).*
- Créer, soutenir et développer des services mutualisés : *commerces, maisons de santé et de services, offres éducatives et de loisirs, tiers lieux ; adaptation des usages des lieux pour accueillir plusieurs services, plusieurs fonctions ; réfléchir et intégrer une politique des temps à l'offre de service existante en territoire.*
- Soutenir l'installation d'entreprises et de services de proximité : *mettre en œuvre la stratégie commerces de proximité ; développer des maisons du partage et d'initiatives citoyennes.*

CONDITIONS DE VIE ET HABITAT

- Expérimenter de nouvelles façons d'habiter regroupant plusieurs fonctions (travailler, se former, se cultiver, se divertir) : *Favoriser les requalifications de façades en cœur de ville et de bourgs anciens pour améliorer la qualité du cadre de vie et l'attractivité ; développer les écoquartiers ; soutenir le développement et les initiatives d'habitats intergénérationnels, inclusifs, partagés ; dupliquer les*

projets exemplaires des quartiers de demain à transformer ; tester des projets démonstrateurs de bâtiments multi-activités et réversibles (capables d'accueillir plusieurs activités successives dans le temps).

- Améliorer la performance énergétique des logements : *Massifier les rénovations performantes de logements en s'appuyant sur des filières locales.*
- Financer et accompagner la construction et la réhabilitation d'habitat : *Réduire le nombre de logements vacants, favoriser les constructions neuves, les réhabilitations diversifiées (selon les typologies et statuts d'occupation), créer, soutenir et développer des filières de la construction et de la réhabilitation durable (matériaux, construction, formation...).*

ÉDUCATION ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- Investir dans les champs de la petite enfance et des activités éducatives périscolaires.
- Développer des actions d'éducation populaire, de prévention et de protection en direction de la jeunesse : *qualifier les activités périscolaires, expérimenter de nouvelles méthodes éducatives.*
- Mettre en œuvre la stratégie jeunesse (15/25 ans).

COHÉSION SOCIALE

- Expérimentations de mutualisation des moyens d'action sociale.
- Adoption d'un Projet de Cohésion Sociale globale.
- Mise en œuvre du Contrat Local de Santé : *Fonds de concours pour les maisons de santé à assortir d'un schéma directeur pour favoriser la coopération entre les villes autour de logiques de bassins.*
- Accès et médiation aux usages numériques.
- Facilitation des liens insertion - formation - emploi sur le territoire : *Se positionner en lien avec la Région comme coordinateur / facilitateur des liens insertion - formation - débouchés d'emploi sur le territoire.*
- Expérimentation de formations et de participation citoyenne.

CULTURE POUR TOUS

- Poursuite du plan de développement de la lecture publique.
- Diffusion et médiation culturelle dans une logique de proximité, d'accessibilité et de rééquilibrage de l'offre
- Développement d'un lieu de création artistique, d'éducation aux médias et à l'image.
- Déploiement de programmations, d'initiatives culturelles visant à développer l'esprit critique, l'émancipation, la promotion des habitants, l'inclusion et la participation.



PROJET 1

« RECONSTRUIRE LA VILLE À L'ÉCHELLE DU BASSIN MINIER »

Il s'agit de conduire, d'ici la fin du Projet de Territoire, une politique ambitieuse de rénovation des maisons individuelles et des habitats collectifs le nécessitant sur le bassin minier, tout en favorisant la participation des habitants dans l'évolution des manières d'habiter et d'investir la ville. L'amélioration de la qualité des logements, y compris sur le plan de l'efficacité énergétique, contribue à une meilleure qualité de vie et à une réduction des coûts. Aux côtés de ces dimensions techniques de la rénovation des habitats (mise aux normes, isolation thermique, renaturation...), l'accompagnement des évolutions de la ville et des usages qui peuvent y être développés se fera par une association des habitants et leur implication dans la vie de la cité. Ceci nécessitera le recours à des dynamiques innovantes de co-conception et se matérialisera, notamment, par la création d'une Fabrique des Savoirs et de la Citoyenneté, espace de dialogues et de promotion d'une citoyenneté engagée au service de la ville et d'un vivre ensemble, adapté aux enjeux environnementaux actuels.

PROJET 2

FABRIQUE DES SAVOIRS ET DE LA CITOYENNETÉ

La création d'une Fabrique des Savoirs et de la Citoyenneté constitue un projet structurant visant à développer les capacités de résilience à l'échelle des individus, des collectifs et des systèmes d'acteurs, en articulant :

- L'observation, l'analyse, la promotion des données issues du territoire à des fins de veille, d'alerte et d'aide à la décision ;
- Le développement de la capacité à tirer les enseignements des crises passées et la façon dont elles ont été surmontées ;
- Le renforcement des apprentissages individuels et collectifs pour se préparer aux crises à venir.

Ce projet vise à embarquer les citoyens pour une appropriation optimale du Projet de Territoire en donnant à chacune et à chacun les moyens et l'envie d'agir.

PROJET 3

PÔLE DE RÉFÉRENCE DU RAIL

L'industrie ferroviaire est très présente sur le Valenciennois et connaît une phase de croissance. À ce titre, certains métiers apparaissent en tension, comme ceux de soudeur, dresseur, câbleur ferroviaire, pour lesquels les demandes de recrutement sont massives. Mais, alors que l'offre de formation existe, les entreprises du secteur peinent à recruter et continuent de recourir fortement aux contrats précaires en intérim.

Il s'agit de favoriser la mise en relation des organismes en charge de l'accompagnement et de la formation des demandeurs d'emploi avec les entreprises du secteur, en mobilisant tous les leviers de communication et de contractualisation utiles. Il s'agit, aussi, de favoriser une réflexion prospective sur les enjeux d'avenir de la mobilité et du rail, pour faire émerger, tester et consolider des solutions de mobilités adaptées aux enjeux de demain. La constitution d'un Pôle de Prospective sur les solutions de mobilités, comme l'élaboration d'expérimentations pratiques, tel le développement du taxi-rail par exemple (réutilisation des voies pour proposer du transport automatique de 20 personnes en A/R pour désenclaver des lieux aujourd'hui isolés) sont à compter au nombre de ces possibilités.



ENGAGEMENT 2

FAIRE FACE COLLECTIVEMENT AUX ENJEUX GLOBAUX

Les transformations majeures auxquelles nous sommes confrontés requièrent aujourd'hui un changement de modèle de développement au plan politique, économique, social, énergétique et environnemental.

La mondialisation des échanges commerciaux a été marquée par l'essor des technologies et un modèle d'exploitation sans limites des ressources d'une planète finie. Elle se traduit aujourd'hui par un **affaiblissement des États-Nations et de leurs économies**, trop fortement dépendantes des énergies fossiles et du maintien des circuits commerciaux.

Pire, elle accélère les **désordres écologiques**, au point que les coups de boutoir de l'activité humaine finissent par provoquer un effondrement exponentiel de notre environnement actuel :

déforestation, extinction des espèces, épuisement et pollution des réserves d'eau douce, de l'air et des sols, déchets, rejets de plastiques dans les mers, particules fines dans l'air et perturbateurs endocriniens. Six des neuf limites assurant la stabilité et la bonne santé du système planétaire ont ainsi déjà été dépassées. Les conséquences immédiates sont les événements météorologiques extrêmes, la déstabilisation du cycle de l'eau, le retrait du trait de côte du fait de la montée des eaux, les crises alimentaires, les impacts sur la santé humaine et animale. Pour La Porte du Hainaut, ceci conduit à des évolutions des conditions climatiques, de la production agricole, des perturbations fortes du cycle de l'eau avec de possibles alternances entre épisodes de sécheresse et d'inondations, pour ne citer que ces changements majeurs.

Dans le même temps, **la compétition pour le leadership mondial entre la Chine et les États Unis, la perte d'influence et le lent déclin économique de la France et de l'Europe, s'accompagnent d'une montée des autocraties et un recul de la démocratie.** Ainsi, selon l'indice de démocratie (Democracy Index, The Economist), seule une partie de la population mondiale (8%) vivait dans une démocratie pleine en 2022 et 37,3% en démocratie imparfaite. Près de 60% des États du globe sont réputés être autocratiques.

Ceci ouvre la voie à **un nouvel ordre mondial, dans lesquels les territoires deviennent le théâtre des recompositions des modes de vivre, de produire et de consommer**, à la fois au regard des enjeux écologiques, mais aussi au regard de la nécessité de redéfinir des espaces de vie, d'implication et d'action à taille humaine, où la confiance et la solidarité peuvent se développer.

Pour La Porte du Hainaut, la morphologie diversifiée du territoire, l'absence de capitale aspirante, le regain d'intérêt pour le local, permettent d'imaginer un territoire plus en phase avec les attentes contemporaines. Il s'agit dès lors, de mobiliser les atouts du territoire et de les activer de façon complémentaire pour entrer de plain-pied dans les transitions à l'œuvre.

CECI SUPPOSE DE :

- S'engager dans les transitions - écologique, sociale et numérique - qui s'accroissent du fait des crises combinées.
- **Atteindre la neutralité carbone** en réduisant fortement les émissions de gaz à effet de serre (le CO2... mais pas que...), en améliorant la qualité de l'air, en réduisant notre consommation d'énergie fossile et en développant les énergies renouvelables.
- **Rendre compatible le développement économique du territoire avec le nouveau régime climatique et augmenter sa teneur en emplois accessibles pour les résidents.**
- **Redéfinir l'attractivité sous l'angle du bonheur d'habiter.**
- **Penser les mobilités au regard de la double exigence d'accessibilité et de réduction des GES (Gaz à effet de serre).**
- Valoriser et mettre en avant le territoire dans toutes ses composantes et ses potentialités.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT

Les grands bouleversements actuels nous obligent à nous engager dans la voie des transitions. Ceci suppose d'adopter des stratégies volontaristes appelant à être traduites en programmes d'investissement et d'intervention de long terme, à rechercher des financements à l'échelle nationale, voire européenne, pour amorcer et accompagner ces transitions à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire, en lien avec les territoires limitrophes et les partenaires institutionnels concernés, et dans le cadre de coopérations transfrontalières.



CHAMPS D'INTERVENTION

AMÉNAGEMENTS PORTEURS DE TRANSITION

- Aménagement des voies d'eau, zones écologiques de rétention des inondations, pouvant, dans le même temps, créer les conditions d'un habitat et d'un tourisme vert.
- Réhabilitation et valorisation des friches disponibles.
- Mettre en œuvre et animer les trames verte, bleue, noire et brune.

TRANSITION DE NOTRE ÉCONOMIE LOCALE

- Accompagner les entreprises à la transition écologique : *Accompagnement des chefs d'entreprises (ambassadeurs...); Création de nouvelles ZAC, dites premium (haute valeur environnementale); Expérimentation en cours des Zones d'activités de demain.*
- Valoriser le foncier disponible pour l'accueil d'entreprises : *La loi ZAN redonne de la valeur au foncier disponible pour des projets d'accueil d'entreprises, y compris de micro-friches en diffus.*
- Diversifier le tissu économique et encourager les nouvelles activités : *Développement de boutiques éphémères; Laboratoire de Recherches et Développement axé sur l'aspect ESS (Economie sociale et solidaire), le développement durable (DD) en lien avec les entreprises*

(stratégique à l'échelle du territoire); Création d'un club investisseurs pour l'ESS/DD, de pépinières ESS, DD, d'un Fab Lab et d'un incubateur de l'ESS/DD

- Soutenir l'économie circulaire et de la fonctionnalité et les initiatives locales de partage et de réemploi (associatives, bénévoles, citoyennes, marchandes) : *Mise en place d'une aide à la création et au développement des entreprises de l'ESS; Aide aux transitions aux entreprises du territoire (numérique, énergétique, environnementale...); Animer les circuits courts alimentaires (halles...), le commerce et les services itinérants; Soutenir les actions relatives à l'économie fonctionnelle (ex : ressourceries...); Mutualiser les lieux pour réparer, transformer les objets (type Café réparation); Créer une filière du reconditionnement informatique et numérique*
- Promouvoir, dans les ZAE, l'installation d'entreprises génératrices d'emplois accessibles.

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIES

- Réduire la consommation d'énergie et en améliorer la gestion : *Créer une Agence communautaire de gestion énergétique; Rechercher les besoins réels; Massifier les rénovations performantes de logements par tous les moyens possibles en s'appuyant sur des filières locales; Appliquer des Clauses*

environnementales d'installation pour les entreprises; Création d'un réseau d'entreprises d'éco-construction et éco-rénovation; Optimiser la consommation énergétique des bâtiments en initiant une politique des temps (télétravail, écoles, parkings...); Sensibiliser sur la sobriété (Agence communautaire de gestion énergétique); Rénover les bâtiments publics; Mise en œuvre des actions du PCAET et des outils dédiés; Benchmark sur la politique des temps; Utilisation des expérimentations et études en cours.

- Atteindre 50% d'autonomie énergétique et développer un mix énergétique : *Mettre en place des études (diagnostics...) sur les besoins, la consommation et le potentiel de production locale d'énergie; Aides aux entreprises qui souhaitent s'équiper pour les énergies renouvelables; Organiser la mise en place d'unités de production locales d'énergies renouvelables pensées dans une démarche d'actions participatives et citoyennes (Unités de production décentralisées - photovoltaïque, éolien); Aider financièrement les porteurs de projets Energie Renouvelable et structurer l'aide, la diversifier, l'augmenter; Réseau d'entrepreneurs; Filières des métiers énergétiques; Utiliser les énergies fatales (SIAVED, eaux usées...).*

MOBILITÉS DOUCES ET ACTIVES

- Diminuer la part de la voiture individuelle au profit des modes doux et actifs : *Qualifier les espaces publics pour favoriser les déplacements doux, les espaces de rencontres, le sentiment de quiétude ; Diversifier l'offre de transport en commun en fonction des besoins et des cibles : véhicules plus petits, plus fréquents, transports autonomes et à la demande.*
- Être un territoire du quart d'heure et de la proximité : *Cohérence de l'offre de service et de mobilité (dimensions inter-agglomération, infra territoriales, transfrontalières) : hubs de mobilités.*
- Développer massivement les mobilités douces et notamment la cyclabilité du territoire : *Acculturation - Éducation - Formation aux pratiques de mobilité douce (adéquation et égalité offre / formation) ; Communication - Valorisation - Gouvernance (implication institutionnelle et citoyenne) ; Infrastructures supports de mobilité (Schéma cyclable, aires de covoiturage, gares à renforcer / réouvrir).*
- Soutenir les initiatives et projets expérimentaux : *Opérateurs économiques ESS (coopératives, associations...), Partenaires publics/privés - Publics RSE - Mobilités - Économie de la fonctionnalité - Innovation - Expérimentation ; Développement de la cyclabilité du territoire (lien avec projet mobilité) ; Etudier, avec le SIMOUV, la possibilité de faciliter la création de vélo-taxi, de taxi rail, par exemple en finançant l'investissement initial.*



ELABORER UNE STRATÉGIE DE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE ENVIRONNEMENTALE

- Créer un observatoire du territoire et une mise en place de la gouvernance de la donnée.
- Renforcer la cybersécurité.
- Coordonner l'offre et le réseau d'acteurs de la médiation numérique : *Développer une offre diversifiée et engagée sur la médiation numérique (fixe et itinérante).*
- Accompagner le monde économique dans la transition numérique.

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ ET DE LA QUANTITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

- Réduire la consommation d'eau et en améliorer la gestion : *Création d'un document cadre zonage pluvial / intégré au PLUI ; Désimperméabilisation des sols ; Gestion durable et intégrée des eaux pluviales avec des équipements multifonctionnels ; Rénover le système d'eau potable et usée (réseau et stations de traitement collectif et individuel) ; Développer la réutilisation de l'eau.*
- Améliorer la qualité de l'air. Préserver la qualité de nos sols.

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

- Miser sur une agriculture durable de proximité : *Mise à disposition (cession) de terrains pour développer une agriculture propre à l'alimentation (maraîchage) ; Développement de structures pour l'agriculture urbaine ; Adapter le label « Ici je mange local » à toute la restauration collective et 70% de la restauration issue de la production locale ; Miser sur une agriculture durable pour préserver la qualité des sols, de l'air et de l'eau : réglementer la pulvérisation, accompagner les agriculteurs à la transition ; favoriser l'agriculture paysanne et biologique, le vrac, le compostage.*
- Animer les circuits courts alimentaires : *organiser un réseau communautaire des cuisines et restaurations collectives pour garantir une continuité de commandes aux maraîchers locaux, stimuler et consolider les filières agricoles de proximité émergentes.*

PROJET 4

PÔLE DE RÉFÉRENCE DU VÉLO

Il s'agit de favoriser la constitution d'un Pôle de référence dédié aux mobilités douces et, plus particulièrement, au développement des usages cyclistes quelles qu'en soient les modalités et évolutions.

Ce Pôle de référence pourrait concerner tant les usages privés de déplacements quotidiens et de loisirs, qu'accompagner le développement de nouveaux modes de transports (taxi-vélo, taxi rail, vélo-cargos...). Il pourrait fédérer plusieurs politiques et assurer la convergence des différentes stratégies mises en œuvre, qu'elles concernent l'aménagement du territoire (pistes cyclables), le développement et la promotion de nouveaux usages (recherche-développement, accompagnement des usages sous toutes leurs formes), la promotion de l'histoire du vélo dans le territoire (musée, événements festifs), la participation aux grandes manifestations sportives liées au vélo (Paris-Roubaix, Tour de France...).

Il pourrait se matérialiser au travers d'un lieu, tel le Château de la Princesse à Raismes, dont la prochaine réhabilitation et délégation d'exploitation vise précisément à lui redonner une nouvelle vie et à développer une nouvelle offre de service.



PROJET 5

ESPACES DE NATURE ET DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES

Dans les départements densément peuplés, la nature est rare. Et, sur le territoire, elle est abondante et accessible : le Bassin Rond à Bouchain, les bords de la Scarpe à Saint Amand, le Parc Nature et Loisirs de Raismes, les sites de la trouée d'Arenberg à proximité du Site Minier à Wallers, celui de la Mare à Goriaux à Raismes, les terrils d'Haveluy, d'Escaudain, de Denain classés ZNIEF, la confluence Scarpe-Escaut à Mortagne-du-Nord, la carrière de plomb à Abscon.

Les espaces de nature et de loisirs se répartissent avec un certain équilibre sur le territoire.

Dans ce contexte, il convient :

- De valoriser l'existant en aménageant sans minéraliser ni artificialiser.
- De protéger ces espaces en maintenant la biodiversité, en les préservant des pollutions urbaines et du vandalisme.
- De les promouvoir, à la fois au sein des populations communautaires qui ne fréquentent pas ces sites, et à l'échelle régionale, en créant des parcours de découverte et des aménités à proximité, visant un tourisme éco-responsable.

PROJET 6

RÉSEAU COMMUNAUTAIRE DES RESTAURATIONS SCOLAIRES ET COLLECTIVES

Il s'agit de favoriser la création d'un service public permettant à tous les enfants scolarisés dans le territoire d'avoir accès à une alimentation locale de qualité, et aux agriculteurs référencés de pouvoir bénéficier d'une continuité de commandes leur permettant de projeter leurs investissements, coûts et charges en fonction.

Ce dispositif doit permettre de redonner du souffle à la dynamique impulsée précédemment par le Projet d'Alimentation Territoriale et d'inscrire la question de l'autonomie alimentaire dans une perspective stable sur le long terme, afin d'encourager et de sécuriser les investisseurs intéressés. Ce dispositif vise également à favoriser la mutualisation des besoins et achats, afin de favoriser une dynamique d'autonomie alimentaire de façon structurante pour le territoire.

ENGAGEMENT 3

ACCOMPAGNER LES CONVERSIONS ET LA RÉSILIENCE

« Si, à l'origine, la "krisis" désignait le moment décisif qui, dans l'évolution d'un processus incertain, permettait d'énoncer un diagnostic, et donc une sortie de crise, tout se passe comme si la crise était devenue permanente. Nous n'en voyons pas l'issue : elle est la trame même de notre existence »
Myriam Revault d'Allonnes, *La crise sans fin. Essai sur l'expérience moderne du temps*, Seuil, 2012.

Le dépassement de l'arrêt de la mine et de la profonde transformation de l'économie industrielle locale a nécessité une importante résilience territoriale, qui, dans bien des domaines sociaux, économiques, culturels, n'est pas encore achevée. Dans le même temps, l'importance et la rapidité des transformations environnementales, technologiques, numériques, sociales, économiques, et leurs lots de crises et de catastrophes annoncées, conduisent le territoire de La Porte du Hainaut et ses habitants à devoir apprécier leurs capacités de résistance face aux chocs à venir, et se préparer à devoir être plus résilients pour s'adapter à l'évolution rapide de leur environnement.

CECI SUPPOSE DE COMBINER À LA FOIS :

- Une approche défensive par la mise en place des mesures de précaution et de gestion des risques en amont de leur survenue, afin de faire face au choc lorsqu'il se produit.
- Une approche proactive consistant à imaginer des solutions nouvelles, innovantes et créatives en situation de crise et à entrevoir des actions nouvelles permettant de se régénérer à l'issue de la crise.

- Une capacité à apprendre des crises traversées pour être mieux armé face à l'avenir.

Il s'agit donc de mener une action sur des dimensions distinctes, mais complémentaires, renforçant les capacités de résilience du territoire :

- Renforcer de façon défensive la résistance du territoire face aux risques connus. À ce titre, il s'agit d'identifier la nature des risques prévisibles auxquels le territoire peut être soumis, d'analyser son degré de préparation/résistance et d'engager les éventuels correctifs nécessaires, dans une optique de sécurisation et de robustesse. Ceci peut s'incarner au travers de documents stratégiques, tel le Plan intercommunal de sauvegarde par exemple. Cela suppose aussi de développer une culture et des réflexes en matière de sécurité et de sureté face aux risques prévisibles, mais aussi de renforcer les capacités de veille et de prospective pour intégrer les nouveaux risques qui devront être appréhendés.

- Développer de façon proactive une culture et des apprentissages favorisant la résilience et l'agilité du territoire en situation de crise. Il s'agit de se préparer à l'entraide et la solidarité nécessaires en période de crise et d'incertitude intégrant des risques non prévus, de s'autoriser à être imaginatif et créatif en situation, et, enfin, de renforcer la capacité de rebonds du territoire à l'issue de la crise.

CECI PASSE PAR :

- Le développement d'une culture de la solidarité en période de crise, à partir du développement d'apprentissages et de réflexes individuels et collectifs (formations, exercices),
- L'adoption de nouveaux fonctionnements en situation de crise,
- La capacité individuelle et collective à réaliser des apprentissages issus de la crise ou des expériences traversées,
- La prise en compte des facteurs humains sollicités face aux crises : capacité à donner du sens à ce qui est vécu, à générer du soutien psychosocial, à rebondir individuellement et collectivement, à enrichir les modes de relations et de management, etc.



DÉFINITION ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT

La période qui s'ouvre est, et sera marquée, par des crises et des aléas plus ou moins aisés à appréhender, qui nous poussent à devoir, non seulement être résilients face aux événements, mais aussi, à devoir développer nos capacités de résilience.

Ceci suppose des interventions sur projet pour accompagner des secteurs ou champs identifiés, afin d'y développer des « expériences d'intérêt communautaire » porteuses d'initiatives, si ce n'est d'innovation. Ces dernières devront conduire à des évaluations et à une étude de leurs conditions de transposition, de généralisation ou d'essaimage (sur la distinction entre ces notions, voir le rapport du CGET relatif à l'essaimage des innovations sociales). Cela suppose d'opter pour des approches à la fois volontaristes et expérimentales, dont les vecteurs privilégiés peuvent être des Appels à Projet et Appels à Manifestation d'Intérêt, assortis de nécessaires évaluations en termes d'impact social, retours d'expérience (intégrant des retours d'usagers) et étude des conditions de transposition. Cela suppose, enfin, que soient paramétrées les conditions de recevabilité et de réalisation des projets déposés par les communes (individuellement ou de façon groupée), partenaires ou porteurs de projet.

CHAMPS D'INTERVENTION

À partir des traumas, développement de compétences de rebond, de robustesse (à l'égard du passé, à l'égard des crises à venir) :

PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES ET CRISES :

- Capitaliser sur les études et la donnée existante.
- Développer une vision prospective, une culture du Retex (retours d'expérience) et de l'évaluation.
- Adopter un Plan intercommunal de sauvegarde et une cellule de gestion de crise.
- Désimpermeabiliser les sols et faire entrer la nature en ville : adopter une stratégie de gestion des friches (ex : transversalité, analyse, observation...).
- Lutter contre les îlots de chaleur : Faire entrer la nature en ville / renaturer la ville : Avoir un plan de gestion différenciée des espaces verts publics et privés ; Appui sur le Plan Local d'Urbanisme (OAP thématique) - levier juridique / révision du PLUI ; Appui sur la trame verte, bleue, noire et brune ; Créer des îlots de fraîcheur.
- Prévenir et lutter contre les incendies.

PRÉSERVATION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ

- Renforcer et diversifier les forêts : Plan de gestion du patrimoine arboré ; Coupe intelligente ; Forêt citoyenne (1 naissance / 1 arbre) ; Avoir des espaces de « jeu » naturels ; Identifier les cœurs de biodiversité (les sanctuariser ou les créer).
- Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine naturel : Elaborer, mettre en œuvre et animer les trames verte, bleue, noire et brune (stratégie) ; Faire entrer la nature en ville : Faire du PLUI le levier de la renaturation de la ville via son appropriation auprès des élus, des habitants, des promoteurs ; Créer un réseau d'actions vertueuses ; Créer un « Label Génération 100% éco-responsable » en lien avec le monde des associations.

SENSIBILISATION - EDUCATION - FORMATIONS ADAPTÉES AUX ENJEUX CONTEMPORAINS

- Avoir une main-d'œuvre formée et qualifiée aux besoins et atouts du territoire : Création de hub d'apprentissage, Bourses d'études / Projets pour des étudiants des filières de l'ESS, Développement de 3 plateaux techniques territorialisés ; Mettre en place un incubateur ESS (Plot F- Site Minier Arenberg Porte du Hainaut).
- Créer un observatoire des emplois et des formations sur le territoire (axé emploi des femmes, prospective et formation), afin de faire concorder les atouts du territoire avec les formations proposées.
- Etudier et développer les filières « économie circulaire et de la fonctionnalité ».

ÉMANCIPATION CITOYENNE, INITIATIVES INDIVIDUELLES

- Soutenir les initiatives solidaires et de partage : Développer des Repair Cafés dans chaque commune ; Favoriser les initiatives collectives citoyennes (mobilité partagée, outillhèque, prêt d'objets...) ; Plate forme de co-études pour les étudiants du territoire ; Organisation de regroupement (formation, cours...) ; Mutualiser les lieux pour réparer, transformer les objets (type café réparation).
- Développer la participation citoyenne.
- Identifier et se saisir de façon agile de toutes les opportunités de développement.

RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Consolidation du sport de haut niveau.
- Stratégie touristique.
- Découverte du territoire par la promotion des lieux emblématiques
- Diffusion culturelle différenciante en lien avec l'histoire humaine et industrielle du territoire.

PROJET 7 STATION THERMALE

Depuis 1996, l'activité thermique à Saint-Amand-les-Eaux n'a cessé de croître, conduisant la Région Hauts-de-France, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux, le Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis et la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut à signer un contrat de station, les engageant à faire de Saint-Amand-les-Eaux un Pôle Touristique régional de premier plan en favorisant l'attractivité du territoire à partir du thermalisme. Seule station thermique au nord de la région parisienne, il s'agit de se saisir de cette pépite pour en faire un atout valorisé et reconnu. Mobilisant largement les acteurs privés au-delà des seules collectivités signataires, il s'agit de promouvoir les bienfaits de la médecine thermique, de promouvoir une identité du territoire autour des enjeux de la santé et du bien-être, d'élargir la population des curistes aux actifs, en rénovant les espaces et les lieux d'accueil, d'hébergement, de restauration, de cure concernés et en favorisant la création d'emplois sur le territoire.

PROJET 8 ZONES D'ACTIVITÉS PREMIUM

Située au cœur du triangle économique Nord-européen, avec des axes de communication de premier plan, une population jeune et dynamique, un tissu économique dense et diversifié, une concentration sur le Valenciennois de secteurs d'activités moteurs (automobile, ferroviaire, sidérurgie, agroalimentaire, eau - santé - bien-être, images et médias numériques), La Porte du Hainaut est un territoire idéal pour développer ou implanter des activités économiques et développer de nouvelles filières tournées vers la transition écologique.

La Porte du Hainaut est ainsi en mesure de proposer aux dirigeants et aux investisseurs des solutions foncières et immobilières de qualité, répondant à leurs besoins. Par ailleurs, en termes d'aménagement, les fonctions urbaines, sur notre territoire, doivent absolument être équilibrées. Dans une intercommunalité comme la nôtre, chacun doit pouvoir facilement consommer de façon responsable, se déplacer proprement, se cultiver, se divertir, profiter d'une nature préservée, se loger dignement, mais aussi travailler, car sans un travail rémunérateur et émancipateur, les six premières aspirations sont difficilement réalisables. Aussi, devons nous veiller à encourager l'implantation d'entreprises inclusives, celles qui, en organisant le transport de leurs salariés, en prenant en charge leur mutuelle santé, leur restauration le midi, en proposant des solutions de garde des enfants, en recrutant

via les dispositifs d'insertion, rendent l'emploi accessible à tous les habitants. L'implantation d'entreprises issues des réseaux de l'économie sociale et solidaire est également une forte ambition au sein de notre stratégie. Leurs activités peuvent d'ailleurs être complémentaires au tissu économique présent sur les ZAE, et assurer le réemploi, la distribution en circuit court, des services mutualisés, des activités support, par exemple.

Enfin, ces **zones d'activités Premium**, nous voulons les concevoir dans une démarche conjointe de développement économique et écologique.

Pour cela, il faut concevoir et bâtir un écosystème économique étudié qui prend en compte les flux entrants et sortants :

- Des matières premières aux produits transformés et aux déchets produits,
- De la consommation de la ressource en eau, à son traitement, son infiltration ou son rejet marginal dans le réseau d'assainissement,
- Des énergies utilisées aux effluents émis.

Il faut donc conjuguer sobriété, mutualisation et recyclage, mettre en perspective les synergies matière, eau, énergie, service, transports. Il s'agit donc de rompre avec un modèle dépassé visant à installer des plateaux logistiques qui imperméabilisent les sols, jettent des camions sur les routes et génèrent peu d'emplois.

PROJET 9 OUVERTURE DU SITE MINIER ARENBERG PORTE DU HAINAUT

Il s'agit de faire de l'actuel Site Minier d'Arenberg un lieu emblématique d'accompagnement et de mise en synergies des initiatives, de mobilisation et de fierté de la population, comme d'attractivité pour les visiteurs et investisseurs externes, et de promotion du territoire. En ce sens, le projet doit accompagner les transitions culturelles et sociales à opérer, en lien avec le Projet de Territoire.

À ce titre, comme le laisse entendre le titre du projet « une ruche plutôt qu'une niche », il s'agira de faire coexister des espaces et des dynamiques complémentaires liées tant à l'accueil, l'information et l'orientation des publics, l'accompagnement de porteurs de projet, l'organisation d'événementiels de haut-niveau, qu'ils soient sportifs ou culturels, la réalisation de tournages et l'éducation à l'image, voire l'accueil d'un espace de restauration.



36 Modalités DE SUIVI & DE PILOTAGE

Le suivi, le pilotage et l'évaluation du Projet de Territoire s'appuieront sur trois dimensions en interaction :

SAVOIR POUR POUVOIR

Il s'agit de continuer à capitaliser et à utiliser les données pertinentes, de manière partagée et transverse, pour mieux comprendre les dynamiques et évolutions du territoire, ses vulnérabilités et ses forces, pour mieux décider et agir en conséquence.

REPLACER L'HUMAIN AU CENTRE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Il s'agit de s'intéresser, non seulement au suivi des actions réalisées et des résultats obtenus, mais plus encore à leurs impacts effectifs pour les populations et le territoire, en lien avec ceux qui y vivent (habitants, touristes, actifs non-résidents, entrepreneurs, élus,...) et ceux qui l'animent (partenaires institutionnels, tissu associatif, intervenants territoriaux...)

ANTICIPER ET INNOVER

Il s'agit de penser différemment les manières de piloter et d'évaluer nos interventions et nos politiques, en suscitant des dynamiques de partage, des démarches de prospective innovante, en recourant à l'intelligence collective, pour favoriser des évaluations collectives qui ne viennent pas tant sanctionner l'attente de résultats, que soutenir une dynamique d'évolution et le cheminement sur le temps long.

Le lancement du Projet de Territoire, comme son évaluation continue, feront l'objet d'une communication transparente et soignée recourant à des approches innovantes, créatives, humaines et transversales.



Le pilotage du Projet de Territoire devra s'accorder au Pacte de Gouvernance de La Porte du Hainaut.

- Le Bureau Communautaire, qui comprend l'ensemble des maires, les membres de l'Exécutif et les Présidents de commissions, sera en charge du suivi régulier de l'avancement du Projet. Au moins un Séminaire de Bureau par an, sera dédié à son suivi. Un point d'étape, tous les trois ans, sera réalisé et fera l'objet d'une validation par le Conseil Communautaire.
- Les commissions thématiques devront, quant à elles, mesurer l'avancement sectoriel des différentes politiques du projet.
- Au sein de l'administration communautaire, le Collectif de management sera amené, une fois par an à faire un point d'étape pour alimenter un outil de suivi de type « jalons ». Ce travail alimentera le travail des deux premières Instances.

POUR FACILITER CE TRAVAIL IL CONVIENTRA DE :

- Suivre de façon analytique l'allocation des ressources dédiées au Projet de Territoire en créant des codes fonctionnels dans les outils comptables.
- Rattacher chaque décision communautaire à un engagement du Projet, en ouvrant des catégories correspondantes dans l'outil de classement des délibérations.
- Créer un baromètre d'indicateurs actualisables (en lien avec le dispositif d'évaluation) au sein des services en charge de la production et du suivi des données territoriales.

- Valoriser les projets communaux, associatifs ou d'acteurs économiques concourants significativement à l'avancée du Projet de Territoire en instaurant un appel à labellisation « Porte du Hainaut 2044 ».

Ces dispositions permettront d'intégrer le Projet de Territoire dans les fonctionnements de l'Institution, de le populariser et d'embarquer toutes les parties prenantes dans sa réalisation.

En matière d'évaluation de la mise en œuvre des ambitions et engagements du Projet de Territoire, plusieurs approches seront combinées, selon le principe des « poupées gigognes » qui conduisent à ce que le suivi de la réalisation des actions à court terme enrichisse le pilotage des résultats obtenus à moyen terme, et que ce dernier facilite une évaluation globale des impacts engendrés à plus long terme. Ainsi, il ne s'agira pas seulement de savoir si les actions découlant du Projet de Territoire ont eu lieu (principe de l'effectivité) et si celles-ci, prises une à une, répondent aux objectifs fixés (principe de l'efficacité), mais aussi de s'intéresser aux impacts globalement produits pour les populations et le territoire par l'ensemble des ambitions et engagements poursuivis concomitamment (principe de l'utilité).

Parallèlement, une attention devra être portée à l'adéquation entre l'atteinte des objectifs et l'importance des ressources et moyens mobilisés (principe de l'efficience).

CECI SUPPOSE QUE :

- Les actions mises en œuvre soient suivies via des indicateurs de réalisation (par exemple : nombre de jeunes formés à l'année N).
- Les objectifs opérationnels poursuivis par ces dernières précisent des niveaux d'ambition à atteindre (par exemple : former X% de jeunes de 16 à 18 ans d'ici 2030) et soient pilotés par des indicateurs de résultats (par exemple : X% de jeunes de 16 à 18 ans ont été formés en année X, soit une augmentation de X% par rapport à l'année N-1).
- Les ambitions et engagements qu'ils contribuent à mettre en œuvre donnent lieu à des indicateurs d'impacts (par exemple : augmentation de X% du nombre de diplômés parmi les jeunes de 16 à 18 ans) et à des questions évaluatives (en quoi l'action publique locale a-t-elle favorisé l'insertion professionnelle des jeunes actifs résidents au cours des X dernières années ?).

Ceci suppose un travail de traduction des engagements et des actions fléchées par les services dans le cadre de Feuilles de Route précisant les niveaux d'ambitions et les modalités d'évaluation liées.



En matière d'évaluation de la poursuite des finalités du Projet de Territoire, cela suppose d'adopter de façon complémentaire des indicateurs génériques favorisant une appréhension globale de la qualité de vie et du bien-être de tous sur le territoire.

DEUX VOLETS SERONT PARTICULIÈREMENT OBSERVÉS :

- **LE VOLET « ENVIRONNEMENTAL »** en lien avec les objectifs et critères déjà référencés dans le cadre du PCAET.

- **LE VOLET « IMPACT SOCIAL »** qui tendra à rendre compte du bien-être social.

Concernant le volet « environnemental », il s'agira d'apprécier comment la mise en œuvre du Projet de Territoire contribue à :

- Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.
- Réduire les polluants et leurs effets sur la santé globale.
- Favoriser la sobriété énergétique, par la réduction des consommations, l'optimisation des réseaux et la production locale d'énergies renouvelables accessibles à tous.

- « *Aller vers* » une consommation durable, par la limitation et la valorisation des déchets, la croissance d'une agriculture biologique et écologique, l'organisation de la consommation locale.

- Développer des mobilités adaptées au changement climatique, en réduisant les besoins de déplacement par la proximité, en proposant une offre diversifiée de moyens de déplacement, en réduisant la place des voitures.

- Aménager un territoire adapté au nouveau régime climatique, par l'intégration de ces enjeux dans l'aménagement, la construction et le développement économique, la renaturation des espaces publics et la protection des espaces naturels, la maîtrise du cycle de l'eau.

- Mobiliser les collectivités, leurs partenaires, les acteurs économiques, les associations et acteurs de la participation citoyenne autour de ces enjeux.





Concernant le volet « Qualité de vie et bien-être », il s'agira d'apprécier comment la mise en œuvre du Projet de Territoire contribue :

EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE À :

- Instaurer une culture de la coopération entre acteurs.
- Renforcer la participation citoyenne par des dispositifs facilitant la conduite de projets collectifs portés par les habitants, la formation et la valorisation des bénévoles, la participation des citoyens aux instances de pilotages des projets.
- Développer des possibilités d'émancipation des personnes : éducation et formation, accès à l'emploi, accès à la culture, soutien aux projets et à l'engagement social et écologique.
- Soutenir l'innovation sociale et l'ESS par le développement de tiers-lieux et d'éco-systèmes d'innovation.
- Favoriser le sentiment d'appartenance et de fierté, la cohésion sociale.

EN MATIÈRE DE CADRE DE VIE À :

- Réduire la part de logements inadaptés au changement climatique, dégradés ou indignes.
- Permettre à chaque habitant un accès facile et raisonnable à des espaces naturels, des services publics, une offre éducative, culturelle et sportive, des transports publics et des commerces de proximité, un lieu d'animation sociale et à un tiers-lieu animant le territoire.
- Rapprocher l'espérance de vie sur le territoire avec celle de la moyenne nationale.
- Inclure les personnes en situation de handicap.
- Faire progresser l'égalité de genres, la prise en charge des problématiques des familles monoparentales, la création de modes de garde adaptés, l'égalisation des taux d'activité, la mobilisation contre les violences.
- Améliorer le bien-être des personnes âgées par le développement du maintien à domicile, le nombre suffisant de places en établissement, le soutien aux aidants, l'offre d'emplois d'aide à la personne et le maintien d'une vie sociale.
- Faciliter l'accès à l'emploi par le développement de l'offre de formation et la création d'emplois accessibles aux résidents sur le territoire.



Ces impacts seront analysés sur la base des indicateurs de réalisation et de résultats remontés par les services au regard de leurs Feuilles de Route. Leur exploitation et la mise en perspective avec l'observation du territoire pourront se faire via un panel « baromètre d'impact » composé d'acteurs représentatifs du territoire (élu du Conseil Communautaire, directions techniques de l'Agglomération et des agences (SIMOUV, SIAVED, Office du Tourisme...), Directeurs(trices)

Général(ales) des communes, chefs d'entreprises, associations, services publics, Conseil de Développement.

Ce panel d'acteurs pourra être réuni de façon triennale, voire quinquennale, pour apprécier l'évolution de la situation du territoire d'une part, et les impacts du Projet de Territoire d'autre part, et en proposer une analyse et des recommandations.

En appui à cette analyse, une grille de positionnement pourra être renseignée précisant le positionnement du territoire pour chaque critère, les impacts obtenus, les acquis consolidés, les difficultés rencontrées et les objectifs d'amélioration qui en découlent.

CRITÈRES	SITUATION T / BAROMÈTRE T-1	IMPACTS IMPUTABLES AU PDT	ACQUIS CONSOLIDÉS	DIFFICULTÉS, RETARDS, ÉCHECS	OBJECTIFS D'AMÉLIORATION
COOPÉRATION ENTRE ACTEURS					
PARTICIPATION CITOYENNE					
...					

Pour appuyer le travail du panel et éclairer l'évolution de la situation du territoire, des indicateurs dits d'éclairage (ou de contexte) seront mobilisés. Il pourra être fait recours à des indicateurs synthétiques (de type IDH 4 de la Région Hauts de France ou « Better Life Index » de l'OCDE) qui permettent d'agrèger une multitude d'indicateurs pour produire une tendance et un outil « frappant » de comparaison, en ce qui concerne **la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain.**

Il s'agira là, de s'intéresser à des critères, tant matériels qu'immatériels à l'échelle des individus, comme des collectifs rendant compte des différentes dimensions du bien-être.

Ceux-ci pourront être liés à la préservation des biens communs :

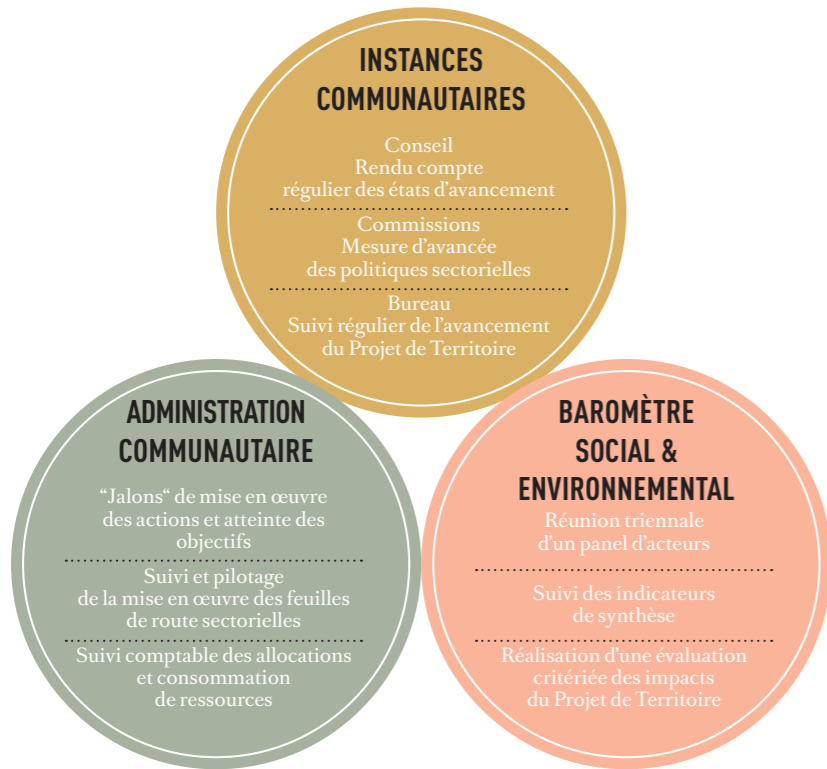
- Qualité de l'air, de l'eau, de la terre (en lien notamment avec les objectifs du PCAET).
- Énergies renouvelables.
- Espaces naturels, forêts primaires.
- Lieux et canaux d'éducation, d'information, de production culturelle et de diffusion de la connaissance.
- Facilité en termes de mobilité et de transport.
- Espaces d'implication et d'engagement social, politique.
- Modes de régulation sociale et de sécurité.

Ceux-ci pourront s'intéresser aux dimensions et facteurs de bien-être pour tous :

- Accès aux moyens de vie et de subsistance.
- Qualité des relations interpersonnelles et du lien social.
- Engagement et implication (emploi, vie locale, dynamiques familiales...).
- Sentiment de bien/mal être et équilibre personnel (santé dans toutes ses composantes).
- Cadre général de vie (habitat, nature, services, mobilité...).
- Accès et relation aux services (de proximité, commerciaux, publics).

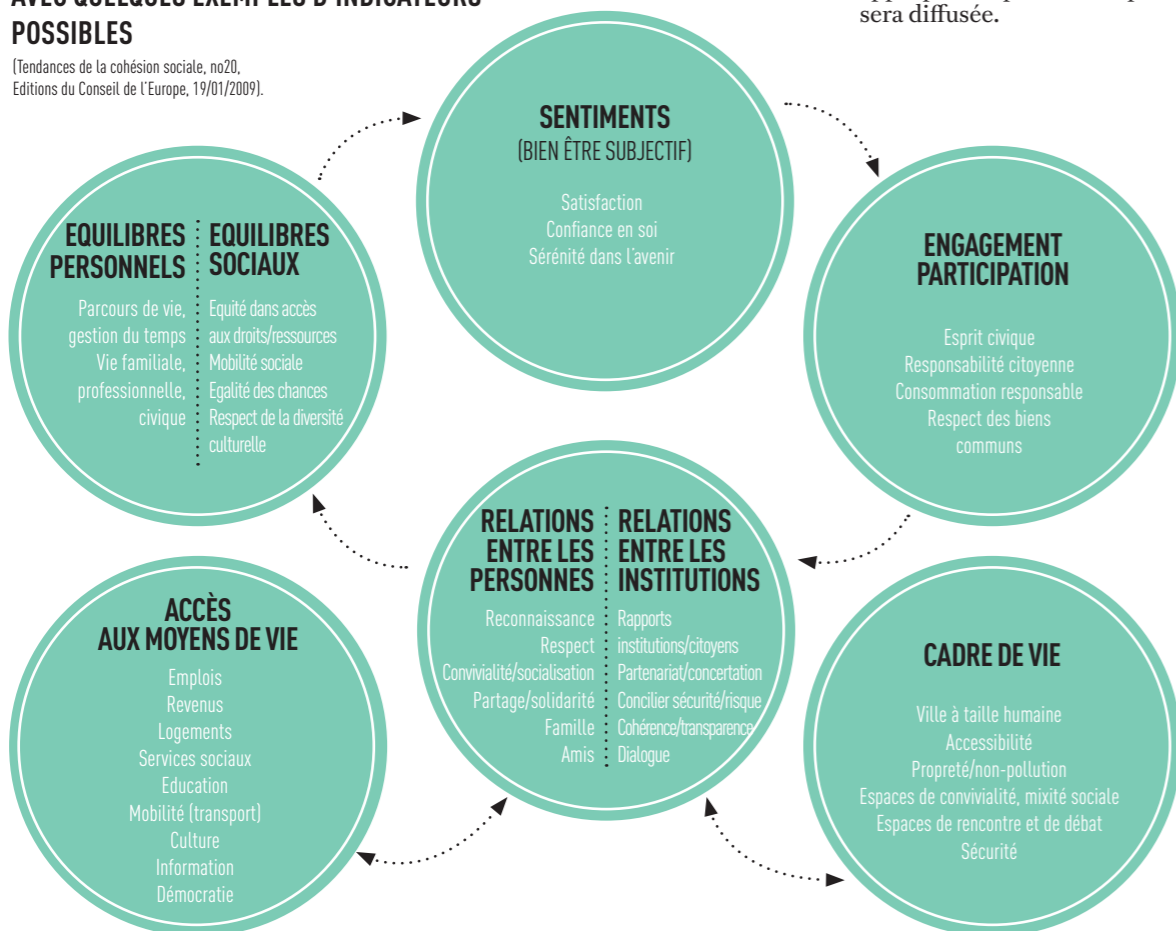
L'exploitation de ces éléments, les analyses et recommandations du panel, seront remontées aux instances de Pilotage pour que des actions correctrices soient éventuellement adoptées.

ARTICULATION DES ESPACES ET OUTILS DE PILOTAGE ET D'ÉVALUATION



REPRÉSENTATION DES INTERACTIONS ENTRE LES DIMENSIONS DU BIEN-ÊTRE AVEC QUELQUES EXEMPLES D'INDICATEURS POSSIBLES

[Tendances de la cohésion sociale, no20, Editions du Conseil de l'Europe, 19/01/2009].



Il nous appartient, désormais, de rendre opérationnel ce récit.

Il nous faut donc l'inscrire dans le temps, en procédant au phasage de ce projet par période de 3 ans.

Pour cela, il faudra tenir compte des compétences juridiques de chaque partie prenante et de leur capacité financière à agir.

Enfin, les questions évaluatives relatives à la mise en œuvre du Projet de Territoire et le rythme auquel elles seront interrogées, devront être organisées pour en assurer la bonne exécution.

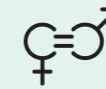
Cette bonne exécution ne pourra être réalisée sans l'adhésion pleine et entière de l'ensemble du territoire, notamment par les citoyens.

C'est pourquoi une version appropriable par tous les publics sera diffusée.

DES VALEURS PARTAGÉES QUI PORTENT LE PROJET DE TERRITOIRE



La solidarité et la promotion de la citoyenneté



L'égalité "femme-homme"



L'équité dans le développement des bassins de vie



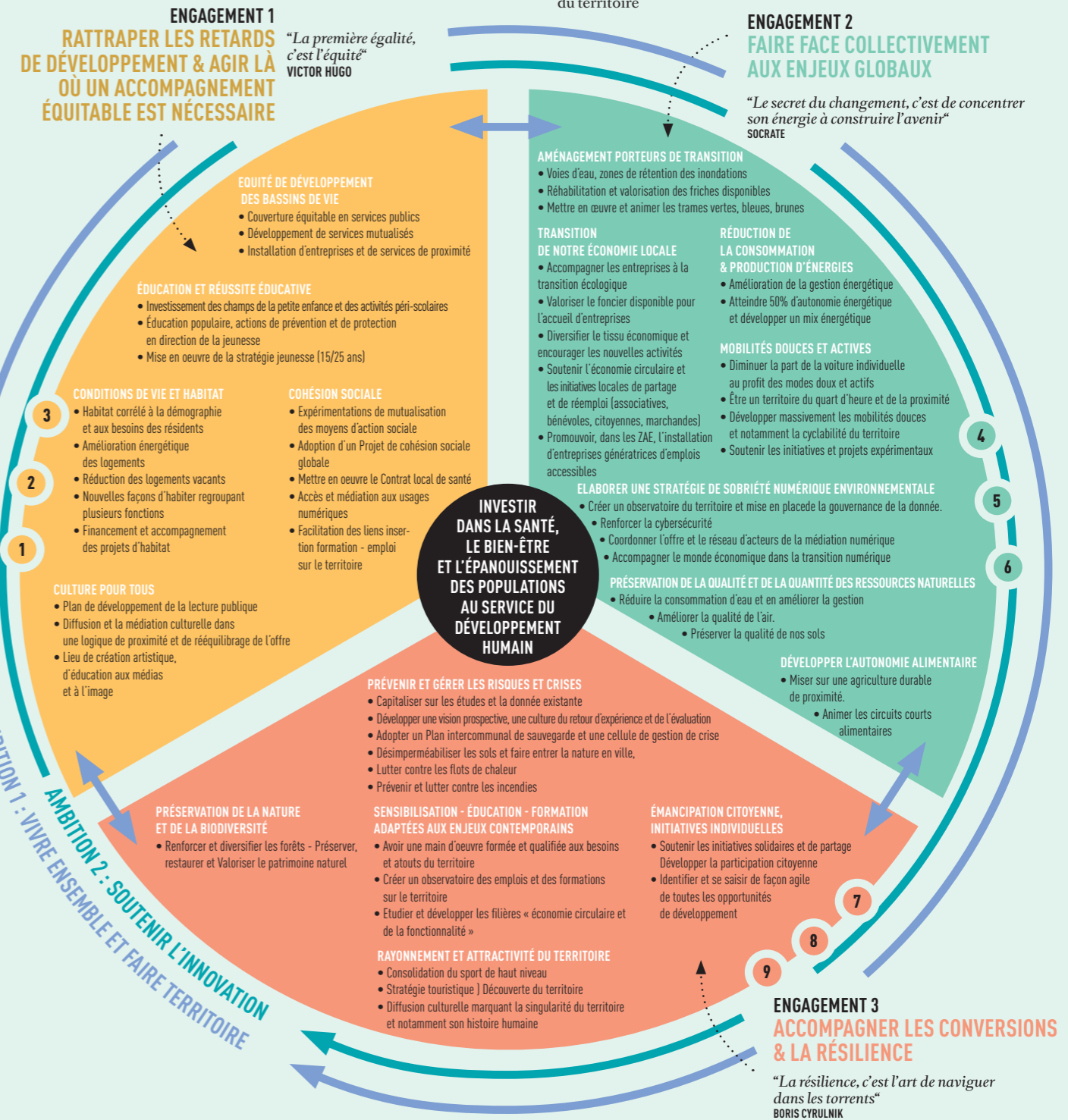
La création et répartition des richesses au services de la réduction des inégalités et de l'attractivité du territoire



La vision communautaire partagée



Le bien-être et le bien vivre dans un environnement agréable où la nature est préservée



PROJETS EMBLÉMATIQUES

incarnant les engagements en lien avec les politiques et les actions mises en œuvre dans le projet de territoire

- 1 PÔLE DE RÉFÉRENCE DU RAIL
- 2 RECONSTRUIRE LA VILLE À L'ÉCHELLE DU BASSIN MINIER
- 3 FABRIQUE DES SAVOIRS ET DE LA CITOYENNETÉ
- 4 RÉSEAU COMMUNAUTAIRE DES RESTAURATIONS SCOLAIRES ET COLLECTIVES
- 5 PÔLE DE RÉFÉRENCE DU VÉLO
- 6 ESPACES DE NATURE ET DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES
- 7 STATION THERMALE
- 8 ZONE D'ACTIVITÉ PREMIUM
- 9 OUVERTURE DU SITE MINIER ARENBERG PORTE DU HAINAUT

24



*“Les frontières s’estompent
quand l’unité du territoire devient notre boussole”*

ANONYME

La **P**orte
du **h**ainaut
Communauté
d’Agglomération

Site minier d’Arenberg La Porte du Hainaut
Rue Michel-Rondet - BP 59 - 59135 WALLERS-ARENBERG

t. 03 27 09 05 05

www.agglo-porteduhainaut.fr